



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

## DRAAF

### Provence-Alpes-Côte d'Azur





Regroupant environ 160 agents, compétents et engagés dans leur métier, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour ambition de promouvoir une approche transversale de l'agriculture en région dans de multiples domaines (filières végétales, filières animales, forêt-bois-énergie, hydraulique agricole, alimentation, enseignement agricole...), tout en favorisant le développement durable et l'agroécologie.

Dans une région attractive par son climat méditerranéen et au fort dynamisme démographique, nous nous efforçons d'apporter à nos partenaires (préfets, autres services de l'État, collectivités territoriales, chambres d'agriculture, organismes professionnels, associations, usagers) appui, conseil, expertise et lisibilité de l'action publique.

Le projet stratégique de la DRAAF PACA lancé en 2018 pose nos enjeux et fixe le cap de nos actions pour les prochaines années, dans le cadre de la loi alimentation du 30 octobre 2018 et du plan gouvernemental «Action Publique 2022» qui porte la réforme de l'organisation des services de l'État dans les Territoires.

Les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois sont confrontés à des changements majeurs, rappelés lors des états généraux de l'alimentation et dans le programme national de la forêt et du bois. La mondialisation des échanges, les évolutions des attentes des consommateurs et des usagers, la transition numérique et écologique et le changement climatique sont les principales mutations que les politiques publiques se doivent d'accompagner.

La région PACA se caractérise par de fortes contraintes mais détient aussi des atouts porteurs à valoriser.

Parmi les contraintes, elle est l'une des régions les plus touchées par les effets du changement climatique qui fragilise ses ressources en eau. L'urbanisation croissante représente une menace pour la préservation du foncier agricole et la préservation de la qualité des sols. Les contrastes sont visibles entre la zone littorale fortement urbanisée et les zones de montagne des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-maritimes, où près de 70 % des surfaces agricoles sont peu productives. La région, à la frontière avec les pays du sud de l'Europe et de la Méditerranée et ouverte au commerce mondial, est aussi très exposée aux organismes nuisibles.

Parmi ses atouts, les productions agricoles méditerranéennes bénéficient d'une notoriété associée à celle du régime méditerranéen, aux produits de terroir et à l'image positive de la Provence. Les signes de qualité sont particulièrement nombreux : vin (Châteauneuf du Pape, rosé de Provence...), huiles d'olive, riz de Camargue, production ovine et taurine, fromage, fruits, lavande. Ces atouts peuvent être valorisés grâce à la présence d'un bassin de consommation de plus de 5 millions de personnes et les attentes pour une alimentation de qualité, de proximité et durable.

Le poids économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire est important pour le développement régional : Ces secteurs rassemblent plus de 100 000 emplois soit près de 8 % de l'emploi privé. Ils représentent 6,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 29 000 entreprises, dont 20 300 exploitations agricoles.

Ce rapport d'activité décrit comment, depuis 2018 et en 2019, les services de la DRAAF se mobilisent pour la réalisation du projet stratégique : Développement des programmes alimentaires territoriaux (PAT) et des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), soutien à la structuration des filières agricoles et de la filière forêt bois au sein d'organisations de producteurs, organisation de rencontres entre producteurs et grande distribution, soutien à l'exportation...

Afin de répondre à ces enjeux, la DRAAF s'investit également pour que les établissements d'enseignement agricole publics et privés puissent proposer des formations répondant aux attentes du monde professionnel, adaptées aux territoires régionaux et privilégiant l'agroécologie, avec une année 2018 marquée par la réforme du bac.

**Patrice De Laurens**

Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

# sommaire

Éditorial	page 2
Sommaire	page 3
Les filières agricoles et forestières de PACA en quelques chiffres	page 4
Feuille de route de la DRAAF (projet stratégique)	page 6
Temps forts de l'année 2018	page 8
<b>L'accompagnement des exploitations agricoles (appui financier)</b>	
Les aides de la PAC	page 12
Les mesures d'aides à l'installation et d'accompagnement à l'installation	page 14
La réforme des zones défavorisées simples	page 16
La protection des troupeaux contre la prédation	page 18
<b>Le développement des filières et des territoires</b>	
Les filières agri-agro en PACA	page 20
L'appui au développement de l'agriculture biologique	page 22
L'accompagnement de la filière forêt-bois	page 24
Le volet agricole et forestier du GPI	page 26
L'enjeu foncier	page 28
La gestion de l'eau agricole et l'enjeu climatique	page 30
<b>La transition agroécologique</b>	
Favoriser la transition agroécologique par le biais des collectifs d'agriculteurs	page 32
La déclinaison régionale du plan Ecophyto II	page 34
<b>La politique régionale de l'alimentation, la santé végétale et animale</b>	
La politique de l'alimentation et les PAT en PACA	page 36
Les actions mises en œuvre dans le domaine de la santé des végétaux	page 38
Le programme Resytal	page 40
L'enseignement agricole et la rentrée 2018	page 42
La sécurité - défense	page 46
Les principales activités de FranceAgriMer en région PACA	page 48
Le secrétariat général	page 52
Les publications du SRISE	page 54
L'organigramme de la DRAAF	page 56
Les implantations géographiques	page 57
Glossaire	page 58

**TERRITOIRE : 157 habitants par km<sup>2</sup>**

**31 800 km<sup>2</sup>**

**5 008 000 habitants**

**6 % de la surface nationale**

**8 % de la population française**

La région Paca occupe **31 800 km<sup>2</sup>** soit **6 %** de la surface nationale.

Avec **5 007 977 habitants**, la région représente **8 %** de la population nationale, soit **157 habitants par km<sup>2</sup>** (117 en moyenne nationale).

**EXPLOITATIONS AGRICOLES : viticulture et arboriculture**

**19 200 exploitations**

**4 % des exploitations de la France métropolitaine**

Avec **19 200** exploitations agricoles, la région rassemble **4 %** des exploitations du pays.

**32 %** des exploitations sont spécialisées dans la viticulture, **17 %** dans l'arboriculture et **14 %** dans le maraîchage et l'horticulture.

**Spécialisations des exploitations**

% d'exploitations	Paca	France métropolitaine
Bovins et autres animaux	29 %	5 %
Polyculture - polyélevage	11 %	9 %
Ovins et caprins	10 %	10 %
Grandes cultures (dont plantes aromatiques, à parfum)	29 %	13 %
Maraîchage - horticulture	14 %	14 %
Arboriculture	17 %	17 %
Viticulture	32 %	32 %

## DE NOUVELLES DONNÉES LOCALES ACTUALISÉES POUR LA DÉCENNIE À VENIR : LA DRAAF PRÉPARE LE RECENSEMENT AGRICOLE 2020

En juillet 2018, le règlement européen qui prescrit le recensement agricole est voté, assorti de son projet de questionnaire. La préparation active du recensement agricole s'ouvre alors en région, et notamment en PACA.

Pendant l'été 2018, le Srise consulte tous les services et la Direction sur le projet de questionnaire, dans le cadre de la consultation nationale lancée par le SSP.

Le comité de direction s'exprime les 27/08 et 24/09 sur les enjeux à appréhender dans le recensement, qu'ils concernent à la fois les productions emblématiques de la région, ou plus largement les grandes questions agricoles d'actualité.

La DRAAF transmet fin septembre ses besoins de questions complémentaires, qui portent sur l'irrigation, les circuits de vente des fruits et légumes, les plantes aromatiques, les signes officiels de qualité, les équipements en serres et caves particulières, les pratiques agroécologiques, les énergies renouvelables, la gestion des risques et la formation de la main-d'œuvre...

Le Srise prépare un recensement innovant collecté à la fois par internet, téléphone et visite d'enquêteur, qui concernera tous les exploitants agricoles à partir de septembre 2020.

**LES SURFACES AGRICOLES**

**783 200 ha**

**25 % de la surface régionale**

Elles couvrent **783 200 ha**, soit **25 %** de la surface régionale et **3 %** de la SAU métropolitaine.

**23 % de la SAU certifiée "agriculture bio" ou en conversion**

**137 020 ha**

**PRODUCTIONS AGRICOLES : leader national en fruits et légumes**

**1<sup>re</sup> RÉGION PRODUCTRICE**

**2<sup>e</sup> RÉGION PRODUCTRICE**

**3<sup>e</sup> RÉGION PRODUCTRICE**

**Laitue** **Tomate** **Pomme** **Poire**

**Celeri branche** **Fraise** **Aubergine** **Raisin de table** **Lavande** **Lavandin** **Courgette**

**Poivron** **Pêche** **Vin IGP** **Riz** **Figue** **Olive** **Cerise**

**Melon** **Abricot** **Épinard** **Artichaut** **Raisin de cuve** **Mâche**

**EMPLOIS dans les filières agricoles et forestières**

**Exploitations agricoles** **IAA** **Commerce de gros alimentaire** **Artisanat commercial alimentaire de charcuterie, boulangerie, pâtisserie** **Fabrication d'huiles essentielles**

**37 000 emplois agricoles ETP** **13 600 emplois salariés ETP** **16 730 emplois salariés ETP** **10 700 emplois salariés ETP** **2 960 emplois salariés ETP**

**Forêt-bois**

**8 300 emplois salariés dont 1 900 salariés dans l'exploitation forestière**

**ACTIVITÉ FORESTIÈRE**

**784 070 m<sup>3</sup> de bois ronds**

**51 % taux de boisement**

La production forestière dans la région est estimée à **784 070 m<sup>3</sup>** de bois ronds, dont **50 %** de bois destiné à l'énergie.

Avec un taux de boisement de **51 %**, la région est au-dessus de la moyenne métropolitaine (31 %).

*ETP : équivalents temps pleins*



## FEUILLE DE ROUTE DE LA DRAAF

### Chiffres clés



7 groupes de travail dont :

- 4 groupes sur les actions vis-à-vis de l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

- 3 groupes sur le fonctionnement interne.

Plus de 80 participants aux groupes de travail.

6 réunions plénières des groupes depuis l'adoption du projet

La DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est dotée d'une feuille de route prenant la forme d'un projet stratégique suite aux États Généraux de l'Alimentation (EGA), dont les débats riches et ouverts ont connu un franc succès dans la région et ont permis d'identifier les défis de demain pour l'alimentation et l'agriculture régionales et des propositions d'actions.

Et ces défis sont nombreux. Parmi eux, comment prévenir et surmonter les crises agricoles et sanitaires ? Comment répondre au changement climatique, dont on sait qu'il frappera fortement l'agriculture méditerranéenne ? Comment renforcer l'organisation des filières et mieux valoriser les produits ? Comment réussir la mutation vers un modèle plus respectueux de l'environnement, préserver les sols et le foncier agricole ? Comment renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture, et prendre le virage du numérique ?

Le projet stratégique a pour ambition d'adapter les actions et les fonctionnements de la DRAAF à ces nouveaux enjeux afin que la DRAAF soit, demain encore, connue et reconnue par ses partenaires, qu'elle soit innovante et ouverte grâce à la coopération inter-services.

Le projet stratégique est à la fois un document d'orientation vis-à-vis de l'alimentation, l'agriculture, et la forêt et un projet de service. Il est structuré autour de 7 thématiques, dont 4 portent sur les actions externes et 3 sur le fonctionnement interne de la DRAAF.

- Accompagner la transition vers l'agroécologie et la sylviculture durable
- Renforcer et développer les productions et les filières sur le territoire
- Améliorer la résilience des productions et des entreprises après les crises
- Renforcer les liens entre l'enseignement agricole et ses territoires
- Une DRAAF où l'on travaille mieux parce que l'on s'y sent bien
- Une communication renforcée entre tous et vers l'extérieur
- Des systèmes d'information performants

Chaque thématique est portée par un groupe de travail inter-services, et animé par un référent. Une revue de direction mensuelle est effectuée en comité de direction afin de présenter, suivre, valider les actions proposées et saluer l'avancement des travaux.

Les actions abouties, ou en passe de l'être, sont déjà nombreuses. On peut notamment citer la création du journal interne, la revue de presse régionale, les cafés-conférences, la nouvelle dynamique de l'intranet, la boîte à idées, les réunions inter-services sur l'agroécologie, l'analyse de certains circuits de commercialisation, l'organisation d'une journée consacrée à l'export, le travail sur les pôles de compétences des lycées agricoles etc...



Visite du site de Glanum à St-Rémy-de-Provence l'après-midi de l'AG.

## ➤ Zoom sur

### ➤ LES ACTIONS POUR « AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES PRODUCTIONS ET DES ENTREPRISES APRÈS LES CRISES ».

Notion issue de la physique, la résilience désigne la capacité d'un matériau à retrouver sa forme initiale après une déformation. En sociologie et en psychologie, elle est la capacité de reconstruction d'un individu après un traumatisme.

En s'inspirant de ces approches, une définition agricole pourrait être de retrouver une situation à minima comparable à la situation initiale après une perturbation non prévisible qui a engendré une baisse de la production et/ou une dégradation de la rentabilité et de la situation financière. Plusieurs natures d'aléas existent : économiques, climatiques, sanitaires, médiatiques... Certains risques peuvent être anticipés par des mesures préventives.

Le groupe de travail a identifié plusieurs axes d'actions :

**1<sup>er</sup> axe** : Développer la prise en compte de la résilience, en faisant connaître et partager la notion de résilience en inter-services.

**2<sup>e</sup> axe** : Prévenir et gérer l'aléa climatique. Pour cela, la DRAAF souhaite apporter son expertise à l'élaboration d'une stratégie régionale sur l'eau agricole par un travail de cartographie des besoins en eau des cultures stratégiques, car l'irrigation est un facteur de résilience essentiel.

Mieux faire connaître l'assurance récolte est également visé en déclinant le kit national assurance récolte avec des exemples régionaux adaptés, notamment en viticulture.

**3<sup>e</sup> axe** : Prévenir et gérer l'aléa sanitaire. Pour cela, la bonne réalisation des plans de contrôle et surveillance, la coordination avec les contrôles d'entrée frontières, la formation à la reconnaissance des bio agresseurs notamment émergents, l'utilisation des nouvelles technologies pour la reconnaissance de maladies, la promotion de plans collectifs volontaires auprès des professionnels, une maîtrise de la cartographie d'implantation des pépinières et vignes mères etc... sont autant de leviers d'actions.

**4<sup>e</sup> axe** : La communication en temps de crise.

**5<sup>e</sup> axe** : Faire évoluer les pratiques par de la formation. Dans un premier temps, est prévu un état des lieux préalable de la résilience dans les référentiels de formation, notamment la politique de gestion des risques par un système assurantiel ou autre.

### ➤ LES ACTIONS DU GROUPE « SYSTÈME D'INFORMATIONS » DU PROJET STRATÉGIQUE

La DRAAF anime la cohabitation de politiques nationales, régionales et locales et donc agrège des informations d'origines nationales, régionales et locales.

Il en résulte la nécessité de disposer d'une capacité propre de gestion et d'analyse de données, dans un contexte informatique national difficile.

Quatre jours de coupure du Réseau Interministériel de l'État (RIE) et un rançongiciel ont conduit à un diagnostic et un plan d'actions pour renforcer et sécuriser l'exploitation des infrastructures informatiques : architecture des serveurs et sauvegardes, standardisation des postes et des versions logicielles, automatisation des mises à jour.

Une révision de l'architecture des données et des droits sera engagée avec les services.

### L'Assemblée générale du 19 juin 2018

Le 19 juin 2018, l'assemblée générale de la DRAAF a réuni la communauté de travail de la DRAAF dans l'amphithéâtre du lycée agricole d'Avignon-Montfavet. La matinée a été pleinement consacrée au projet stratégique : les référents des groupes ont présenté les ambitions du projet, les objectifs, leur mise en œuvre, et comment tous les services sont concernés.

Une AG sous l'angle provençal également, ponctuée de contes provençaux et se poursuivant l'après-midi par la visite du site remarquable de Glanum, à Saint-Rémy-de-Provence.

L'assemblée générale du 19 juin 2018 marque la naissance d'une nouvelle impulsion pour la DRAAF, celle de travailler collectivement dans le cadre du projet stratégique qui oriente et pérennise nos actions.

Rendez-vous pour la nouvelle assemblée générale, le 18 juin 2019 à Marseille.



LES TEMPS FORTS

2018



- 1<sup>er</sup> février**  
Mission Préfet Bisch sur l'eau - Vaucluse - Alpes de Haute Provence
- 1<sup>er</sup> février**  
Création d'une cellule d'écoute et de veille à l'intention des agents de la DRAAF
- 8 février**  
Réunion des secrétaires généraux des DDI de PACA
- 19 février**  
Session Chambre régionale d'agriculture



- 8 mars**  
Assemblée générale de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA)
- 9 mars**  
Mission Préfet Bisch sur l'eau - Vaucluse - Alpes de Haute Provence
- 20 mars**  
Journée Association Régionale d'Expérimentation et de Développement Viticole (AREDAVI) à Châteauneuf de Gadagne (84)

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

- 18 janvier**  
Enseignement agricole au salon de l'étudiant Métierama à Marseille (13)
- 18 - 19 janvier**  
Journées d'échanges francophones sur la flavescence dorée à Moudon (Suisse)
- 23 janvier**  
SRISE INFO : le bilan annuel de l'emploi agricole
- 24 janvier**  
Conseil de centre du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) PACA
- 24 janvier**  
Séminaire national des secrétaires généraux au MAA



- 20 mars**  
Comité Etat-Région suivi du FEADER
- 26 mars**  
Groupe Régional Actions Phytos (GRAP) écophyto
- 27 mars**  
Forum mobilité régional inter-administrations à Marseille (13)
- 27 mars**  
Rencontre DDT(M) - SAFER
- 29 mars**  
Réunion du Comité spécialisé forêt bois territoire du Conseil supérieur de la forêt et du bois, dédiée à la DFCI

- 12 avril**  
Audit de la Chambre régionale d'agriculture par le CGAAER
- 18 avril**  
Réunion sécurité - plans particuliers de mise en sûreté - directeurs d'Enseignement agricole de Corse, à Ajaccio
- 25 au 27 avril**  
Participation au MEDFEL (salon professionnel fruits et légumes) de Perpignan
- 27 avril**  
Assemblée générale Jeunes Agriculteurs



- 23 mai**  
Réunion sécurité - plans particuliers de mise en sûreté - directeurs d'Enseignement agricole d'Occitanie, à Carcassonne
- 24 mai**  
Comité régional de Surveillance biologique du territoire (CRSBT) - Écophyto
- 25 mai**  
CT - CHSCT DRAAF
- 29 mai**  
SRISE INFO : Le memento de la statistique agricole, édition 2018
- 30 mai**  
Pesticides et perturbateurs endocriniens - Conseil Scientifique d'Air PACA
- 31 mai**  
50 ans du lycée Pétrarque d'Avignon : journée architecture et culture

- 5 juin**  
Réunion des secrétaires généraux des DDI de PACA
- 7 juin**  
Comité Technique Régional Enseignement Agricole
- 8 juin**  
Commission Régionale agroécologie
- 11 juin**  
Conseil de bassin viticole Rhône Provence
- 11-12 juin**  
Réunion régionale des responsables locaux de formation DDI et enseignement
- 12 juin**  
Assemblée générale du Centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée) CERPAM
- 14 juin**  
Congrès confédération vins IGP de France à Brignoles (83)
- 15 juin**  
Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) animal à Aix-en-Provence (13)
- 15 juin**  
Assemblée générale de la SAFER PACA



- 3 mai**  
Réunion lancement campagne Fruits et légumes - grande distribution
- 4 mai**  
Signature de la convention PAT avec la commune de Châteauneuf de Grasse (06)
- 16-17 mai**  
Séminaire national des secrétaires généraux au MAA
- 18 mai**  
Venue Nicolas Hulot - Biodiversité et agriculture
- 18 mai**  
Enseignement agricole à la journée des lycées Sud Challenge 2018 organisée par la Région à Salon de Provence (13)

- 18 juin**  
Comité de suivi interfonds au Conseil régional à Marseille (13)
- 19 juin**  
Assemblée générale des personnels de la DRAAF - présentation du projet stratégique à Avignon (84)
- 19 juin**  
Conseil de centre du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) PACA
- 22 juin**  
Assemblée générale Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL) à Aix-en-Provence (13)
- 26 juin**  
Comité régional des céréales
- 28 juin**  
Présentation à la presse du memento du SRISE 2018
- 28 juin**  
Vente des produits des lycées agricoles aux agents DRAAF et ARS



# LES TEMPS FORTS



## JUILLET

- 4 juillet**  
SRISE INFO : Le règlement général sur la protection des données
- 5 juillet**  
Comité d'orientation du service Valorisation du bois et territoire de la chambre régionale d'agriculture
- 6 juillet**  
Rencontre Interprofession Forêt Bois à La Bastide des Jourdans (84)
- 17 juillet**  
Visite agricole du préfet de région à Salon De Provence (13)
- 20 juillet**  
Visite Préfet de Région au MIN de Châteaurenard (13)
- 24 juillet**  
Visite DRAAF/ONF sur les massifs forestiers alpins (04)
- 26 juillet**  
Venue en PACA du Ministre de l'Agriculture Stéphane Travert
- 19-20 août**  
Séminaire national des secrétaires généraux au MAA

## AOÛT



## SEPTEMBRE

- 8 septembre**  
Séminaire Organisation territoriale des services publics à la préfecture de région
- 13 septembre**  
Visite à Avignon du Premier Ministre sur le Service national Universel
- 13 septembre**  
Intervention « eau agricole » au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)
- 18 septembre**  
Foire Bio au Lycée Agricole d'Antibes (06)
- 18 septembre**  
Jury label Ville Nature / capitale française et régionale de la biodiversité - Aix en Provence (13)
- 25 septembre**  
Séminaire sur le numérique CAMPUS 3A à Avignon (84)
- 25 septembre**  
SRISE INFO : La conjoncture agricole au Srise
- 25 au 27 septembre**  
Séminaire national Santé Protection Animale à Marseille - Ouverture par le DGAL, P. Dehaumont



## OCTOBRE

- 5 octobre**  
Commission Exécutive de la Durance
- 9 octobre**  
Table ronde foncier agricole
- 12 octobre**  
Séminaire écoantibio des vétérinaires praticiens à Trets (13)
- 12 octobre**  
Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) végétal sur xylella fastidiosa à Aix-en-Provence (13)
- 15 octobre**  
50 ans du lycée F. Pétrarque d'Avignon : conférence sur le changement climatique et son impact sur l'agriculture en présence du DGER
- 15 octobre**  
50 ans du lycée Pétrarque d'Avignon conférence « agriculture et numérique »
- 16 octobre**  
Conseil de centre du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) PACA
- 16 au 18 octobre**  
Salon professionnel MED'AGRI à Avignon (84)
- 17 octobre**  
CT - CHSCT DRAAF
- 17 octobre**  
Signature de la convention de l'observatoire régional de l'agriculture biologique en présence de F. Guhl, directeur de l'Agence Bio
- 19 octobre**  
Conseil de bassin viticole Rhône Provence
- 19 octobre**  
Assemblée générale de l'interprofession régionale forêt bois FIBOIS Sud PACA
- 22 octobre**  
Audit Cour des Comptes sur la gestion du FEADER
- 25 octobre**  
Réunion des secrétaires généraux des DDI de PACA



## NOVEMBRE

- 7 novembre**  
Assemblée générale des pépiniéristes de Vaucluse
- 8 novembre**  
Assemblée Générale inter Rhône à Avignon (84)
- 10 novembre**  
Colloque « fertiles rencontres » pour le développement durable
- 13 novembre**  
Venue de l'ambassadeur GPI - volet agricole à Marseille (13)
- 15 novembre**  
Colloque eau et changement climatique à Lyon
- 16 novembre**  
Audit CGAAER compte d'affectation spécial développement agricole et rural (CASDAR)
- 19 novembre**  
Réunion du groupe "transition agroécologique" du projet stratégique
- 20 au 22 novembre**  
Audit européen Xylella Fastidiosa
- 22 novembre**  
CT CHSCT DRAAF
- 23 novembre**  
Comité de pilotage de l'Observatoire Régional des Résidus de Pesticides dans l'air à Marseille (13)
- 23 novembre**  
Visite du DGER au lycée agricole de Digne Carmejane (04)
- 23 novembre**  
Audit CGAAER assistance technique
- 27 novembre**  
Vente des produits des lycées agricoles aux agents DRAAF et ARS
- 27 novembre**  
Comité régional de surveillance biologique du territoire
- 27 novembre**  
Session chambre régionale d'Agriculture
- 29 novembre**  
Assemblée générale d'Air PACA / AtmoSud
- 30 novembre**  
Commission régionale Forêt Bois



## DÉCEMBRE

- 1<sup>er</sup> décembre**  
Salon des vins au lycée agricole d'Orange (84)
- 6 décembre**  
Élections des représentants des personnels
- 6 décembre**  
Assemblée générale du Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence (CIVP) à Tourves (83)
- 6 décembre**  
Comité Régional d'Alimentation (CORALIM) à Avignon (84)
- 7 décembre**  
Assemblée générale Coop de France à Lambesc (13)
- 7 décembre**  
Comite régional recherche développement formation
- 12 décembre**  
Réunion du groupe communication du projet stratégique
- 18 décembre**  
Présentation des échanges internationaux entre jeunes des lycées du Vaucluse et jeunes Arméniens
- 21 décembre**  
Commission agroécologie à Aix-en-Provence (13)



# LES AIDES À L'AGRICULTURE, À LA FORÊT ET AUX INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES (IAA) EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



**L**es aides versées à l'agriculture, la forêt, et aux industries agroalimentaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'année 2018 s'élèvent à plus de 593 millions d'euros (M€). L'ampleur de ces soutiens publics témoigne de l'importance des enjeux économiques, environnementaux et alimentaires de ces filières. En cinq ans, entre 2013 et 2018, les soutiens versés ont progressé de 48 % soit + 192 M€.

**Les exonérations de cotisations sociales jouent un rôle majeur avec plus de 298 M€, soit la moitié de l'ensemble des aides accordées.** L'agriculture régionale génère en effet de nombreux emplois dans la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage, ou l'horticulture, qui bénéficient de ces exonérations. **Les politiques de soutien de l'emploi, intégralement financées sur crédits nationaux, ont plus que doublé au cours des cinq dernières années.** Elles recouvrent notamment les allègements généraux sur bas salaires (107 M€), les exonérations sur contrats TO-DE (65 M€), le CICE (107 M€).

**Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> piliers de la Politique Agricole Commune constituent 41 % des montants versés avec 241 M€.** Les aides du 1<sup>er</sup> pilier s'élèvent à 137 M€, principalement des mesures de développement rural du 2<sup>nd</sup> pilier atteignent 103 M€, dont 73 M€ de mesures surfaciées (ICHN, MAEC/bio). **Les aides de la PAC versées à l'agriculture régionale ont fortement progressé avec la réforme de la PAC de 2015.** Ainsi entre 2013 et 2018, les aides du 1<sup>er</sup> pilier ont progressé de 23 M€ (soit +21%), et les mesures surfaciées du 2<sup>nd</sup> pilier de 17 M€ (soit +31%). Dans la région, les départements alpins sont les principaux bénéficiaires de la réorientation de la PAC opérée à partir de 2014.

**Les aides aux filières, versées notamment par FranceAgriMer, constituent 7% des aides totales, soit près de 44 M€.** Les politiques d'organisation commune du marché viticole constituent la majorité de ces soutiens (32 M€).

Enfin, les autres aides non cofinancées ainsi que les aides à la forêt s'élèvent chacune à 5 M€.

## AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Année 2018	
	Valeur (millions €)	Part (%)
<b>1<sup>er</sup> pilier de la PAC</b>	<b>137,3</b>	<b>23,1%</b>
<b>2<sup>nd</sup> pilier de la PAC</b>	<b>103,5</b>	<b>17,4%</b>
<i>dont</i> Mesures surfaciées (ICHN, MAEC, Agriculture Biologique)	73,1	12,3%
Mesures non surfaciées (Installation, plan de compétitivité des exploitations, protection des troupeaux...)	30,5	5,1%
<b>Aides aux filières (y c. versées par FranceAgriMer)</b>	<b>43,8</b>	<b>7,4%</b>
<i>dont</i> Viticulture (investissements, restructuration, promotion, distillation)	32,9	5,5%
Fruits et légumes (programmes opérationnels, embargo russe, rénovation verger)	7,9	1,3%
<b>Exonérations de cotisations sociales</b>	<b>298,5</b>	<b>50,3%</b>
<i>dont</i> Contrats TO-DE	65,2	11,0%
Allègements généraux sur bas salaires	107,3	18,1%
CICE	89,4	15,1%
Exonération sur heures supplémentaires	4,6	0,8%
Réduction du taux de cotisation famille	32,0	5,4%
<b>Aides relatives à la forêt</b>	<b>5,1</b>	<b>0,9%</b>
<b>Autres aides nationales non cofinancées UE</b>	<b>5,3</b>	<b>0,9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>593,5</b>	<b>100,0%</b>

Source : DRAAF PACA d'après ASP et MAA - Paiements au 31/03/2019  
Exonérations sur production agricole, IAA, services agricoles, transformation et coopération.

## ZOOM SUR LES AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EN 2018

Montants 2018 en Millions d'Euros	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Aides découplées</b>	<b>33,9</b>	<b>26,5</b>	<b>6,0</b>	<b>28,9</b>	<b>7,7</b>	<b>12,8</b>	<b>115,8</b>
<i>dont</i> Paiement de base	17,4	13,3	3,1	15,6	4,0	6,4	59,8
Paiement vert	12,1	9,3	2,2	10,7	2,8	4,4	41,4
Paiement redistributif	3,8	3,4	0,7	2,4	0,8	1,8	12,9
Paiement jeunes agriculteurs	0,6	0,5	0,1	0,2	0,1	0,2	1,8
<b>Aides couplées</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>0,8</b>	<b>5,5</b>	<b>1,3</b>	<b>2,0</b>	<b>21,5</b>
<i>dont</i> Bovins allaitants	0,7	1,1	0,1	0,7	0,0	0,0	2,7
Bovins lait, veaux	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Ovins caprins	3,5	3,9	0,7	2,8	1,0	0,7	12,5
Aides couplées végétales	1,8	0,8	0,0	1,9	0,3	1,3	6,0
<b>Total 1<sup>er</sup> pilier de la PAC</b>	<b>39,9</b>	<b>32,5</b>	<b>6,8</b>	<b>34,3</b>	<b>9,0</b>	<b>14,8</b>	<b>137,3</b>
<b>ICHN</b>	<b>22,8</b>	<b>24,7</b>	<b>5,0</b>	<b>0,8</b>	<b>2,6</b>	<b>2,9</b>	<b>58,7</b>
<b>MAEC</b>	<b>2,1</b>	<b>3,2</b>	<b>1,3</b>	<b>4,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>12,6</b>
<b>Assurance récolte</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>	<b>1,8</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC</b>	<b>24,9</b>	<b>27,9</b>	<b>6,3</b>	<b>5,4</b>	<b>4,3</b>	<b>4,2</b>	<b>73,1</b>
<b>TOTAL 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> piliers de la PAC</b>	<b>64,9</b>	<b>60,4</b>	<b>13,1</b>	<b>39,7</b>	<b>13,3</b>	<b>19,0</b>	<b>210,4</b>

Source : DRAAF PACA d'après ASP et MAA - Paiements au 31/03/2019

## ÉVOLUTION DES AIDES DE LA PAC ENTRE 2013 ET 2018

Écart 2018-2013 en Millions d'Euros	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Aides découplées</b>	<b>+ 10,6</b>	<b>+ 12,7</b>	<b>+ 4,0</b>	<b>- 2,2</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 27,6</b>
<b>Aides couplées</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>- 0,0</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 1,1</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 4,2</b>
<b>Total 1<sup>er</sup> pilier de la PAC</b>	<b>+ 10,8</b>	<b>+ 12,7</b>	<b>+ 3,7</b>	<b>- 2,9</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>- 2,2</b>	<b>+ 23,4</b>
<b>ICHN et PHAE</b>	<b>+ 3,9</b>	<b>+ 4,8</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 11,2</b>
<b>Autres</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 6,1</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC</b>	<b>+ 4,8</b>	<b>+ 6,5</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 2,0</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>+ 17,3</b>
<b>TOTAL 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> piliers de la PAC</b>	<b>+ 15,7</b>	<b>+ 19,3</b>	<b>+ 5,6</b>	<b>- 0,9</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>- 1,1</b>	<b>+ 40,7</b>

Source : DRAAF PACA d'après ASP et MAA - Paiements au 31/03/2019



## LES MESURES D'AIDES À L'INSTALLATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION

La politique régionale de l'installation est définie dans le cadre du Comité Régional de l'Installation et de la Transmission (CRIT) co-présidé par l'État et la Région. Les mesures d'aides à l'installation et d'accompagnement à l'installation sont regroupées dans deux principaux dispositifs.

**1) La dotation jeune agriculteur (DJA)** est mise en œuvre dans le cadre du plan de développement rural régional avec un financement européen (FEADER) à hauteur de 80 % et une contrepartie nationale de 20 % apportée par l'État.

Moyennes annuelles des financements et du nombre de DJA sur la période 2015-2018

ÉTAT (k€)	FEADER (k€)	TOTAL (k€)	Nombre de DJA
862	2 874	3 736	154

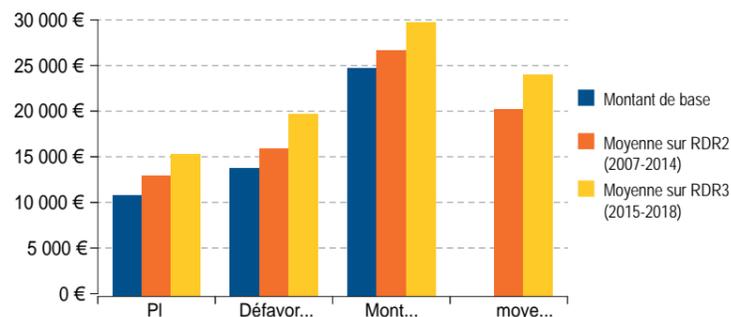
Source : DRAAF

Le montant de la DJA correspond à un montant de base qui varie selon trois zones (plaine, zone défavorisée, montagne), auquel s'ajoutent des modulations positives sur la base de 3 critères nationaux (hors cadre familial, agro-écologie, valeur ajoutée/emploi) et de 2 critères régionaux (contraintes structurelles et dynamique de projet), chaque critère modulant de + 10 % le montant de base. Suite à la suppression du dispositif des prêts

bonifiés en 2017, un 4<sup>e</sup> critère national de modulation a été ajouté : l'effort de reprise et de modernisation qui accorde une dotation supplémentaire de 4 000 ou 8 000 € selon la zone.

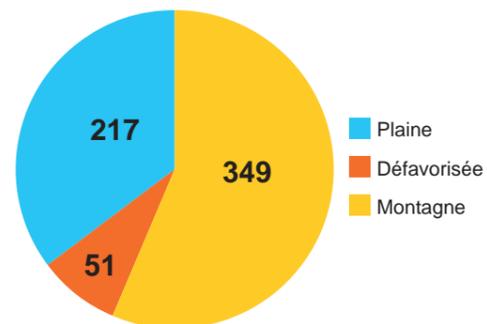
Ces nouvelles dispositions de la programmation 2014-2020 se traduisent par une augmentation significative du montant moyen de la DJA d'environ 18 % par rapport à la programmation précédente (2007-2013).

Montant de la DJA en PACA



(Source : DRAAF)

Nombre total de DJA sur la période 2015 - 2018



## 2) Le programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)

L'objectif de l'AITA est de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des futurs cédants notamment par le biais d'actions d'accueil, de formation et de conseil, ainsi que d'actions de communication et d'information. L'AITA s'articule autour de 6 volets. L'arrêté préfectoral de février 2018 définit le programme régional pluriannuel 2017-2020 pour l'AITA et précise les actions du cadre national retenues en région ainsi que les modalités d'attribution des aides.

En région PACA, l'État focalise ses financements, environ 420 K€ en 2018, sur les porteurs de projet de moins

de 40 ans. Le Conseil régional a assuré en 2018 une complémentarité d'intervention en finançant les porteurs de projet de plus de 40 ans et/ou des dispositifs non éligibles aux aides de l'État.

En janvier 2018, le préfet a procédé à l'habilitation ou la labellisation des chambres départementales d'agriculture en tant que points accueil installation (PAI), centres d'élaboration des plans professionnalisés personnalisés (CEPPP) et organismes de formation pour le stage collectif 21 heures (excepté dans les Bouches-du-Rhône où le CFPPA d'Aix Valabre assure le stage 21 heures). Les DDT(M) instruisent les dispositifs État, excepté le dispositif PAI qui est instruit par la DRAAF depuis 2018.

## Zoom sur

### UNE TOURNÉE DES DÉPARTEMENTS POUR FAIRE LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'AIDE À L'INSTALLATION

Les services de la DRAAF et de la Région ont réalisé, au printemps 2018, une tournée auprès des DDT(M) et des chambres d'agriculture pour faire le point sur la mise en œuvre des dispositifs DJA et AITA, ainsi que sur les missions de service public des chambres d'agriculture en matière d'installation.

L'objectif était de renforcer la politique installation-transmission en région, en améliorant notamment l'accompagnement des candidats à l'installation.

Cette tournée a fait l'objet d'un rapport, partagé entre la DRAAF et la Région, qui présente un état des lieux des pratiques en vigueur dans les 6 départements et propose des pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des dispositifs d'aides à l'installation (harmonisation des pratiques, renforcement des échanges, mutualisation des moyens...).

Les échanges avec les chambres régionale et départementales d'agriculture, les DDT(M) et la Région se poursuivront en 2019.

### LES FORMATIONS À L'INSTALLATION POUR LES PORTEURS DE PROJETS

Les formations à l'installation constituent un outil pour le renouvellement des générations en agriculture. Dans le cadre du parcours à l'installation, elles sont prescrites par les CEPPP aux porteurs de projets suite à leur passage au point accueil installation. Elles peuvent être financées par le fonds d'assurance formation VIVEA et/ou l'AITA.

La résolution de VIVEA d'octobre 2018 a modifié les modalités de financement de ces formations.

Afin de consolider l'ingénierie financière du plan de professionnalisation personnalisé et de faire en sorte que tous les porteurs de projet puissent bénéficier du parcours à l'installation, la DRAAF, en relation avec la Région et VIVEA, a initié :

- un état des lieux des formations prescrites par les CEPPP,
- l'identification des types et du nombre de porteurs de projet pouvant se révéler non éligibles au financement VIVEA,
- un recensement des autres financements mobilisables.

Ce premier diagnostic sera partagé, au cours du second trimestre 2019, avec les organisations professionnelles agricoles.

L'arrêté préfectoral régional n°R93-2018-117 du 02/10/2018 portant définition du programme d'actions régional pluriannuel pour l'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA) peut être consulté sur le site internet de la DRAAF :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Les-Dispositifs-d-Aides-la-DJA-le>

Lien direct : APR n°93-2018-117

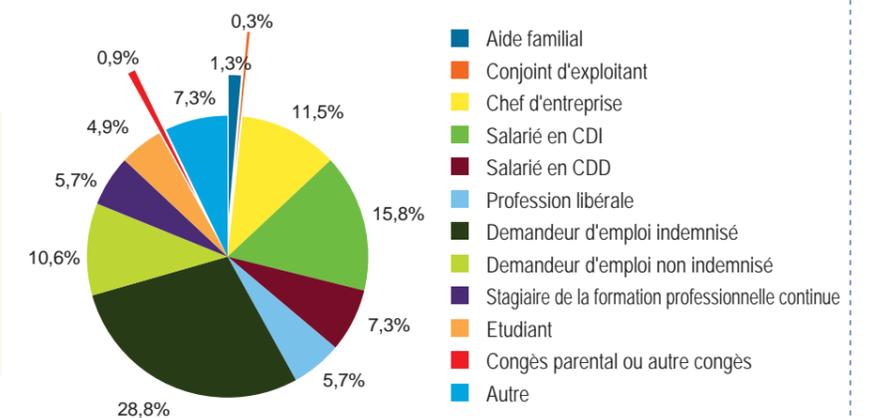
## Chiffres clés

### Nombre de porteurs de projets en parcours installation en 2017 en région PACA passés par

PAI	1 471
CEPPP	274
Stage 21 heures	241
<b>Nombre d'installés</b>	
de moins de 40 ans	465
dont avec DJA	179

Source DRAAF

### Situation administrative principale 2017



Situation administrative principale en 2017 des porteurs de projet passés par le PAI - Source DRAAF

## LA RÉFORME DES ZONES DÉFAVORISÉES SIMPLES

Le classement des territoires en zones agricoles défavorisées (ZAD) conditionne l'attribution de certaines aides agricoles, principalement l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Ce zonage a aussi un impact sur les aides à l'investissement, pour lesquelles le fait d'être situé dans une ZAD permet une bonification des taux d'aides (de 20 % dans le projet de règlement de développement rural 2014/2020), et sur les aides à l'installation de jeunes agriculteurs pour lesquelles un montant majoré dans les ZAD a été mis en place en France.

Le projet de révision des zones défavorisées simples (ZDS) trouve son origine dans le rapport de la Cour des Comptes européenne du 27 juin 2003, qui observait

que les critères utilisés par les États membres, non harmonisés, conduisaient à des situations très disparates au sein de l'Union européenne et à un classement contestable dans un certain nombre de cas.

La Commission, au travers du règlement 1305-2013 du 17 décembre 2013 a imposé la révision du zonage des « zones défavorisées » hors montagne et en a fixé le cadre.

Il distingue :

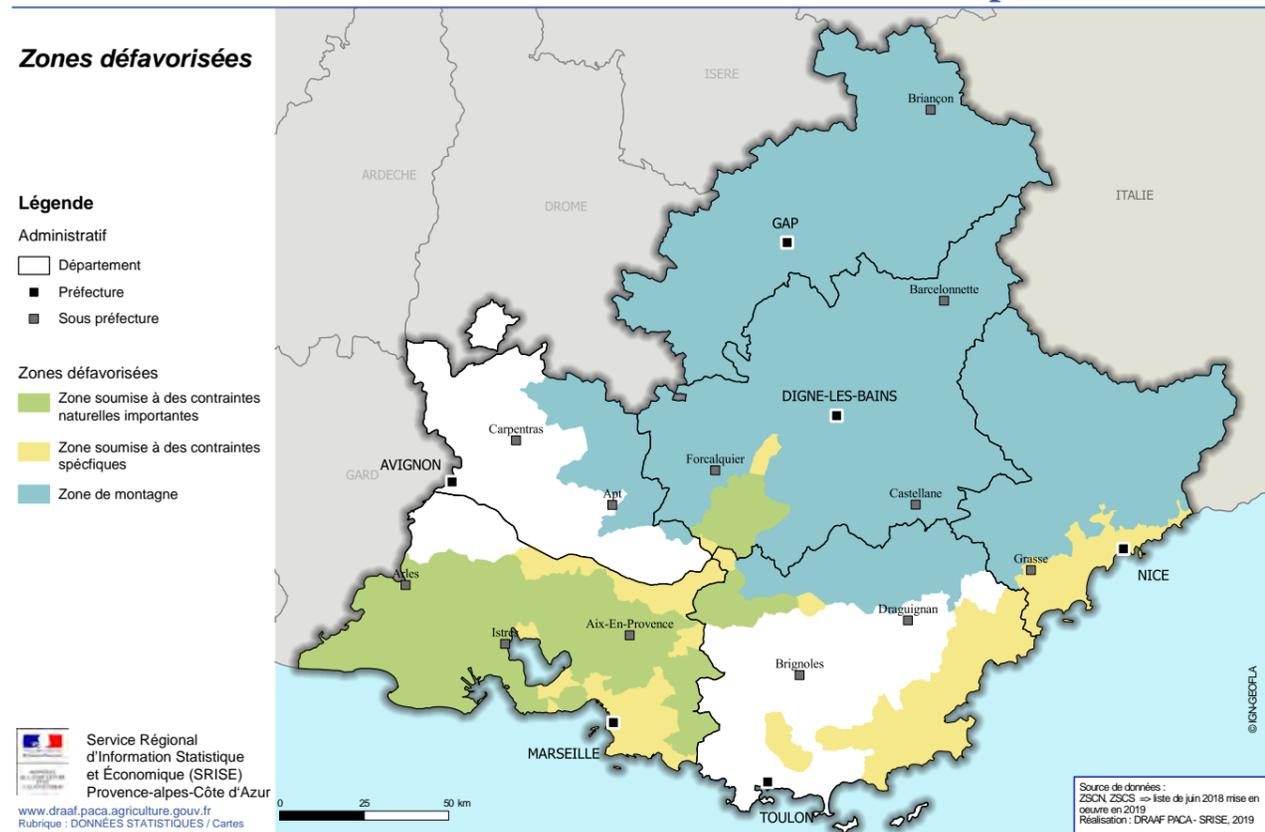
- les zones soumises à des contraintes naturelles (ZSCN), dont la délimitation doit être réalisée selon le cadre très strict défini par le règlement, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un contrôle fort de la part de la Commission européenne,

- les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS), dont les critères sont fixés par les États membres et pour lesquelles la Commission sera « plus souple », qui ne doivent pas représenter plus de 10 % du territoire de l'État membre.

Depuis, le ministère en charge de l'agriculture a conduit, avec l'appui de l'INRA, des travaux permettant de répondre à l'exigence de la Commission en matière de révision des zones défavorisées simples.

Après plus de quatre années de concertation dans le cadre du processus de révision des zones défavorisées simples, la Commission a donné son aval à la proposition française ainsi qu'aux dispositions d'entrée en application de ce nouveau zonage dès 2019.

### Zones défavorisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur



## ➤ Zoom sur

### ➤ UN ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DES COMMUNES SORTANT DU ZONAGE

Bien que le nombre de communes qui perdent la qualification de zone défavorisée soit limité, la DRAAF a tenu à accompagner les agriculteurs pour lesquels les aides connaîtront une diminution sensible.

Pour ce faire, le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) et la Chambre d'agriculture du Var ont été financés afin d'établir des diagnostics technico-économiques des exploitations de ces agriculteurs afin de leur proposer des mesures d'accompagnement. Ces dernières pourront prendre la forme de mesures agro environnementales et climatiques.

Par ailleurs, la SAFER a été alertée afin de conforter, si besoin, les assises foncières de ces exploitations.

Un texte important est paru en 2019 : La décision d'exécution C(2019)1647 de la Commission du 22 février 2019 portant approbation de la modification du programme de développement rural de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter 27 février 2019 et intégrant la révision des zones défavorisées

## Chiffres clés

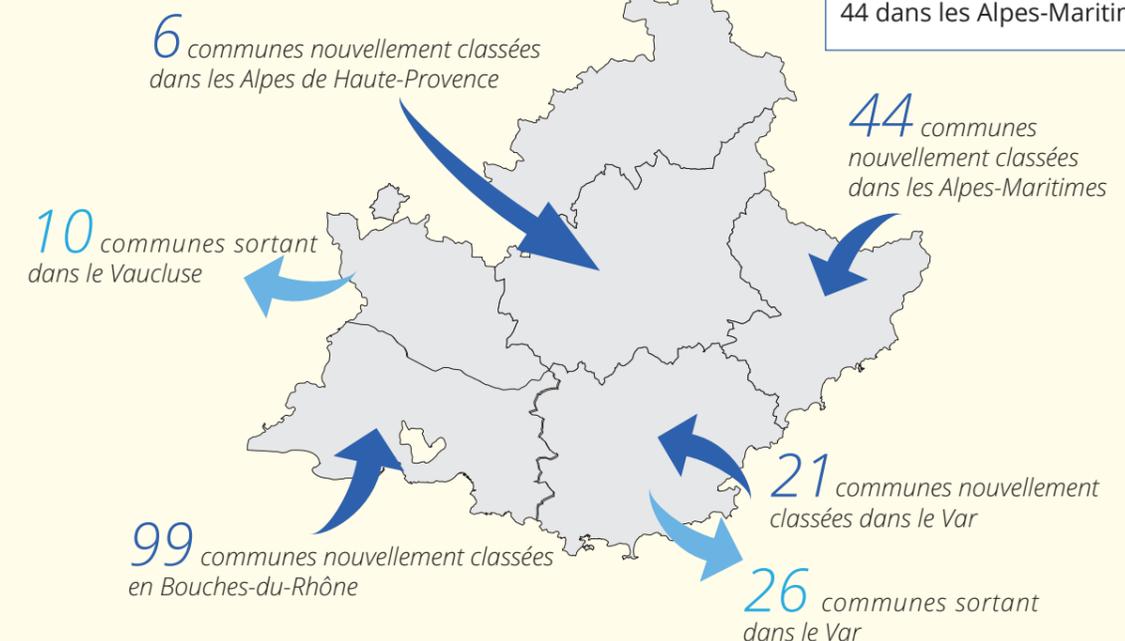
### En 2019 en région PACA

36 communes sortant des ZDS :

26 dans le Var  
10 en Vaucluse

170 communes nouvellement classées :

99 en Bouches-du-Rhône  
6 dans les Alpes de Haute-Provence  
21 dans le Var  
44 dans les Alpes-Maritimes



## LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION

Les mesures de lutte contre la prédation s'appuient sur le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 et qui fixe les orientations stratégiques et méthodologiques applicables.

Parmi ces orientations, figure la « protection des troupeaux contre la prédation ». Le dispositif de protection des troupeaux contre la prédation permet de financer notamment les actions de gardiennage/surveillance et l'entretien des chiens de protection.

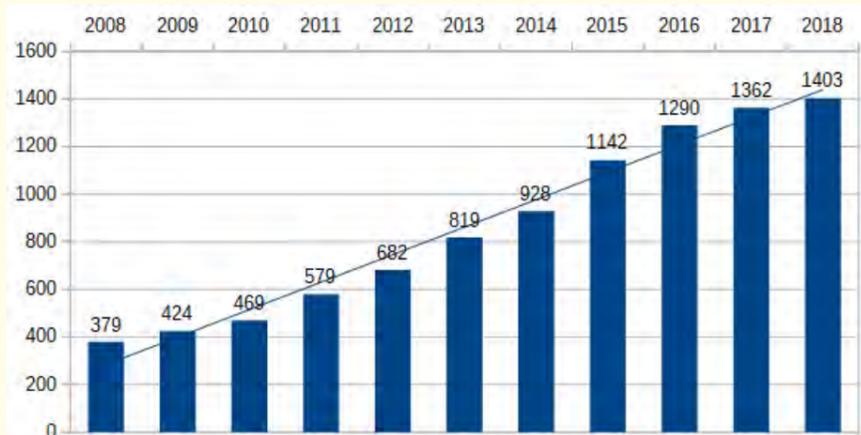
Depuis l'année 2008, les dispositifs de protection des troupeaux font

l'objet d'un cofinancement des crédits de l'État (ministère en charge de l'agriculture) par le FEADER.

Dans la région, l'évolution du nombre de contrats de protection souscrits par les éleveurs est spectaculaire. Elle est due pour partie à l'augmentation de la pression de prédation, elle-même découlant de l'augmentation des effectifs de loups mais aussi à l'agrandissement de l'aire de présence permanente du prédateur qui détermine l'activation du dispositif d'aide à la protection. Ce dispositif est géré par les DDT(M) sous la coordination de la DRAAF.



Évolution du nombre de contrats de protection entre 2008 et 2018

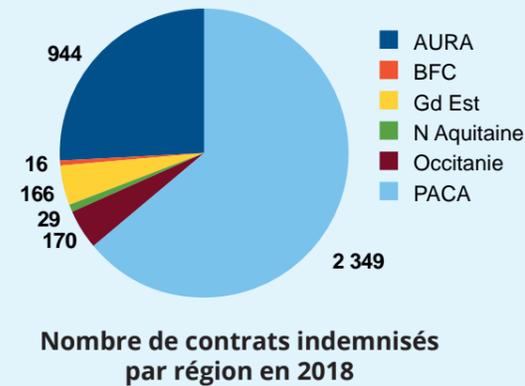


## ➤ Zoom sur

### ➤ UNE PRESSION DE PRÉDATION IMPORTANTE DANS LA RÉGION

L'évaluation de la pression de prédation peut être effectuée par l'analyse du nombre de constats d'attaque dressés par les agents de l'ONCFS et ayant donné lieu à indemnisation des éleveurs. Depuis 2014, on observe dans la région un nombre de victimes proche de 6 000 par an avec une augmentation sensible en 2018 (7 982).

Notre région est la plus touchée par le nombre d'attaques, avec en 2018, 2 349 constats sur 3 674 effectués au niveau du territoire national.



Nombre de contrats indemnisés par région en 2018

### ➤ L'ADOPTION DU PLAN LOUP

Après concertation et consultation publique, le plan national relatif au loup et aux activités d'élevage 2018-2023 a été approuvé par les ministres en charge de l'écologie et de l'agriculture et publié le 19 février 2018.

Le plan loup a pour objectif d'élaborer une nouvelle méthode de gestion de l'espèce, fondée sur une meilleure connaissance de l'espèce et de ses modes de vies, pour mieux la protéger et permettre également la protection des troupeaux et des éleveurs. Il se traduit par les évolutions méthodologiques suivantes :

- une meilleure intégration des données et connaissances scientifiques afin de mieux appréhender la population de loups en France et gérer les effets de sa présence ;
- la mise en place d'un dispositif pluriannuel de gestion de l'espèce qui permet d'avoir une vision à long terme ;
- la responsabilisation du préfet coordonnateur et des préfets de département permettant une réponse territoriale adaptée aux situations vécues par les éleveurs ;
- la révision de la gouvernance du plan loup avec l'intégration d'élus des territoires concernés.

## Chiffres clés

### Sur l'année civile 2018 en PACA :



**1 403 contrats**  
de protection de troupeaux



**2 349 attaques**  
constatées par l'ONCFS



**7 984 victimes**  
très majoritairement ovins et caprins



**51 loups**  
abattus dans le cadre du plan loup



## LES FILIÈRES AGRI-AGRO EN PACA

L'activité agricole de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur génère près de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, principalement porté par les vins, les fruits, les légumes frais et les fleurs. La région contribue pour un quart au chiffre d'affaires de la France métropolitaine en fruits, ou en fleurs et plantes.

La région compte 19 200 exploitations agricoles qui emploient près de 37 000 équivalents temps pleins annuels (ETP). Les productions de légumes, fruits et fleurs sont les plus pourvoyeuses d'emplois avec plus de 3 ETP en moyenne par exploitation.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 1ère région productrice au plan national de tomates, cerises, olives, riz, raisin de table, ou encore de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Elle est également 2ème région productrice de fraise, pêche-nectarine, et 3ème d'abricot et de melon. Un quart des surfaces agricoles est consacré à l'agriculture biologique. La région arrive à ce titre à la 1ère place métropolitaine.

Le tissu d'entreprises recouvre un large spectre de situations. Près de 450 exploitations agricoles franchissent le seuil de 10 emplois ETP ; elles s'apparentent à de véritables PME, et sont souvent exportatrices. A l'opposé du spectre, un quart des exploitations sont de faible dimension mais emblématiques dans les paysages méditerranéens.

Les productions régionales nécessitent des investissements lourds notamment en serres, plants fruitiers ou viticoles, équipements d'irrigation, tandis que les revenus subissent de fortes fluctuations liées à la fois aux aléas de l'offre (météorologie, conditions sanitaires)



et de la demande. Les fruits et légumes frais sont en effet peu stockables et directement confrontés à la concurrence internationale. Aussi, les labels se développent afin de différencier par la qualité et la proximité les productions régionales, et ainsi mieux prévenir et résister aux crises conjoncturelles.

La région est riche de signes officiels de qualité reconnus comme ses AOP et IGP viticoles, ses AOP d'olives et huiles d'olives, l'IGP Pomme des Alpes de Haute-Durance, l'AOP Muscat du Ventoux, l'IGP Riz de Camargue, l'IGP Agneau de Sisteron, l'AOP Taureau de Camargue, l'AOP Banon... etc.

Le secteur agroalimentaire au sens large est le 2ème employeur industriel régional. Les industries agroalimentaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur emploient 13 600 salariés, majoritairement en production alimentaire. Le commerce de gros de produits agroalimentaires emploie en outre 16 730 salariés.

Par ailleurs, la fabrication d'huiles essentielles issues des plantes à parfum, aromatiques et médicinales emploie 2 960 salariés répartis dans 120 établissements, pour une valeur exportée de 1,4 milliards d'euros.

### Réunions des acteurs des filières régionales fruits et légumes

Dans le cadre du lancement des campagnes « fruits et légumes », le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur a réuni, les 3 mai 2018 et 24 avril 2019, une soixantaine de représentants des producteurs de fruits et légumes de la région, expéditeurs, metteurs en marché, enseignes de grande distribution, collectivités et services de l'État.

Ces réunions ont permis de favoriser une meilleure connaissance partagée des acteurs et des filières régionales, ainsi que de poursuivre la réflexion et les échanges sur les pistes d'optimisation de la commercialisation des fruits et légumes produits dans la région via, notamment, une meilleure mise en avant et valorisation vers les consommateurs de la diversité et de la qualité des productions locales.

## ➤ Zoom sur

### ➤ LA VEILLE ACTIVE ET PERMANENTE SUR LA CONJONCTURE DES FILIÈRES



Les conjoncturistes du SRISE observent en temps réel les cours des fruits, légumes, fleurs ainsi que les volumes produits en arboriculture, maraîchage et viticulture.

Les suivis de prix concernent tous les stades de vente : à la production, expédition au départ du sud-Est, marchés de gros et vente au détail. De plus, des prévisions de production sont réactualisées chaque mois en saison, grâce à des enquêtes permanentes menées au plus près du terrain.

Tous ces dispositifs de veille conjoncturelle bénéficient aux professionnels en assurant la transparence des marchés, fournissent des données de prix objectives officielles nécessaires aux contrats, alimentent l'observatoire des prix et des marges des produits alimentaires, ainsi que les prévisions du ministère.

Cette veille conjoncturelle permet notamment d'alerter lorsqu'une situation de « crise conjoncturelle » (au sens du code rural et de l'arrêté du 24 mai 2005) est imminente ou constatée afin de mobiliser l'ensemble des acteurs à sa résolution. C'est ainsi qu'en avril 2019, la DRAAF a mobilisé efficacement les professionnels et pouvoirs publics autour des difficultés de commercialisation de la fraise régionale.

### ➤ L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'ÉTAT DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION

Les entreprises agroalimentaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont essentiellement des petites et moyennes entreprises. L'État accompagne leur évolution à travers plusieurs dispositifs.

Deux actions du Grand Plan d'Investissement concernent tout particulièrement les entreprises de l'industrie agroalimentaire : l'accélérateur PME agroalimentaire, qui permet d'accompagner à la fois collectivement et individuellement des entreprises sélectionnées, et le concours d'innovation croissance.

Le dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DINAI) a, quant à lui, pour objectif de soutenir des démarches collectives d'accompagnement des entreprises pour leur permettre de s'adapter aux évolutions du marché.

Enfin, la DRAAF s'est engagée, avec ses partenaires régionaux, dans un travail visant à accompagner les entreprises agri-agro dans leurs actions à l'export.

## Chiffres clés

### Exploitations agricoles



19 200 entreprises



37 000 emplois agricoles ETP

3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel

IAA  
3,6 milliard d'euros de chiffre d'affaire annuel



13 600 emplois salariés



16 730 emplois salariés

Artisanat alimentaire commercial de charcuterie, boulangerie, pâtisseries



10 700 emplois salariés

Fabrication d'huiles essentielles



2 960 emplois salariés



## L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les bénéfices du bio sont maintenant bien connus en termes d'impacts environnementaux, d'amélioration des sols et du paysage et de valeur ajoutée.

Depuis des années, le marché des produits issus de l'agriculture biologique progresse et suit les habitudes et les modes de consommation qui tendent à changer radicalement. Cette évolution sociétale semble irréversible.

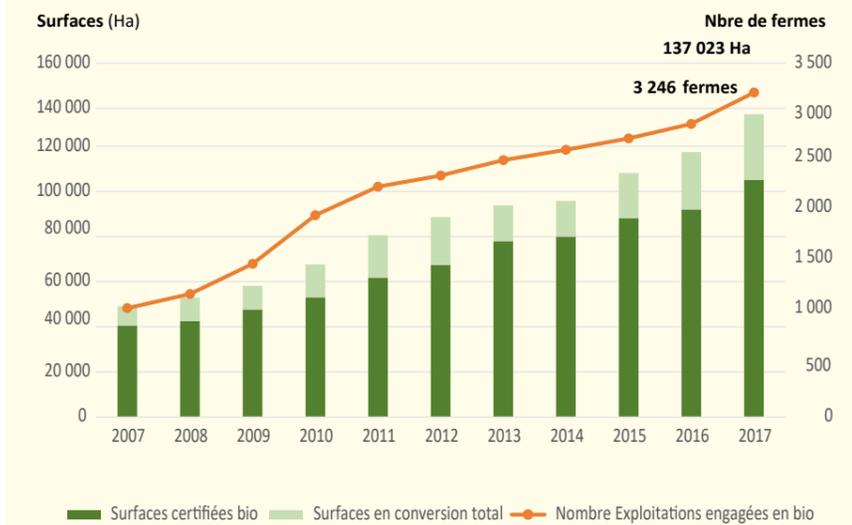
Ainsi, à l'échelle nationale, la vente de produits bio en grandes et moyennes surfaces a progressé de 21,5 % en valeur par rapport à 2017.

Depuis plus de 10 ans, la région PACA arrive en 1ère place des régions métropolitaines pour ce qui est de la part de la surface agricole utile certifiée en agriculture biologique ou en conversion, part en progression atteignant 23,2 % fin 2017 (à comparer aux 19,4 % fin 2016).

Au niveau national, le taux moyen est de 6,5 %. Par ailleurs, 16,8 % des fermes régionales sont en agriculture biologique (pour 7,7 % à l'échelle nationale).



• DYNAMIQUE RÉGIONALE DES SURFACES ET DU NOMBRE DE FERMES BIO - 2007 À 2017



La DRAAF participe activement au programme d'animation en faveur de l'agriculture biologique via, notamment, un appui financier (crédits du ministère de l'agriculture et de l'alimentation) à divers organismes qui mettent en œuvre des actions de conseil, formation, développement et promotion de l'agriculture biologique.

L'année 2018 a été marquée en PACA par la mise en place de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique

L'année 2019 devrait voir la relance du plan Ambition bio 2022 en copilotage avec la Région.

Le salon Tech & Bio, qui a pour objectif de promouvoir le développement des techniques de production biologiques et durables, s'est tenu en octobre 2018 en Avignon au sein du salon Méd'Agri.

Une présentation officielle des fiches sur l'agriculture biologique régionale s'est déroulée au cours de ce salon avec un point presse.

## ➤ Zoom sur

### ➤ L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (ORAB) PACA

Chaque ORAB est lié par convention à l'ONAB (Observatoire National). Il permet de consolider les chiffres et analyses du niveau national. L'agence bio qui pilote l'ONAB a souhaité que les ORAB rassemblent tous les acteurs du bio de l'amont à l'aval. La DRAAF a animé des réunions régionales pour aboutir à une convention entre 4 structures régionales (DRAAF, Bio de PACA, Chambre Régionale d'Agriculture et FRIAAA PACA) et l'Agence bio, structure nationale. Financièrement, les travaux de l'ORAB sont soutenus par le Conseil régional PACA et le MAA.

L'objectif est de collecter, traiter et diffuser des données. Ainsi, l'ORAB diffuse chaque année une série de fiches sur l'agriculture biologique régionale.

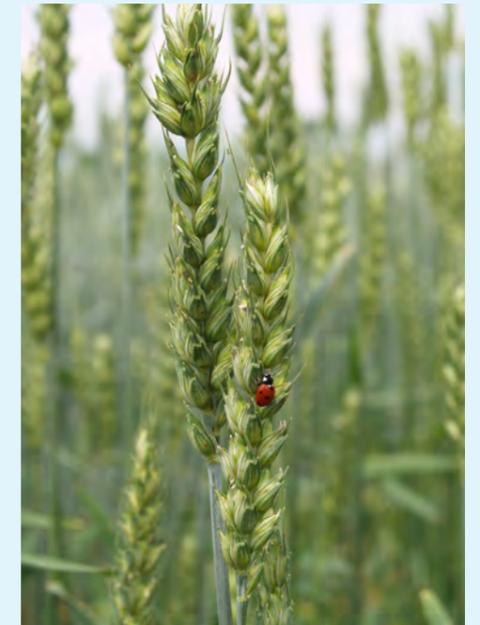
<http://www.bio-provence.org/Chiffres-cle-de-la-bio-en-PACA-120>



### ➤ CRÉDITS D'ANIMATION BIO

La DRAAF gère l'enveloppe affectée à ce programme, de l'ordre de 260 k€ par an.

Ces crédits servent à financer des actions d'animation, de publication, d'expertise, le travail de l'ORAB et différents nouveaux projets.





## L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

### Rapport d'activité 2018

Les premières rencontres régionales de la filière forêt bois ont été organisées par FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur le 6 juillet 2018 au Centre forestier de La Bastide des Jourdans.

Le mot d'ordre était « faire connaître et mieux se connaître dans la filière ».

Les discours introductifs (Nathalie Cencic pour la DRAAF, Jean Bacci pour la Région, Antoine Elineau, premier président de l'interprofession régionale, et Christophe Gleize, président de France Bois Régions) ont souligné l'engagement fort des partenaires institutionnels aux côtés de la filière forêt bois.

Près de 130 participants (professionnels, élus, représentants de l'État et des collectivités, propriétaires et leurs représentants...) ont assisté à cette journée qui a permis de nombreux échanges entre les acteurs de la filière.

La filière forêt bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur se structure peu à peu. En janvier 2015 a été officiellement créée une interprofession régionale, désormais dénommée « FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur », grâce à un soutien appuyé de la DRAAF et de la Région. Dans les faits, cette interprofession n'est opérationnelle que depuis début 2018, avec l'embauche d'un directeur et de 2 salariés. Elle dispose aujourd'hui d'un programme d'action ambitieux, et d'un accompagnement important de la DRAAF et de la Région.

2018 a vu la finalisation du schéma régional biomasse (SRB), schéma auquel la DRAAF a largement contribué, pour sa partie « bois ». Tous les éléments fondamentaux du SRB relatifs au bois (disponibilité en bois des forêts, volumes prélevés, analyse et estimation de la demande en bois de la filière à l'horizon 2029...) ont aussi vocation à fixer les objectifs du programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

Le PRFB, qui vise à définir les objectifs de la filière forêt bois pour les 10 ans à venir ainsi que les actions prioritaires pour y parvenir, est aujourd'hui en cours de finalisation. Il est rédigé par la DRAAF, en collaboration avec la Région et avec la participation et l'appui de l'ensemble des acteurs de la filière réunis au sein de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). Il constituera, pour l'État, le principal outil d'accompagnement, mais aussi de pilotage des actions de la filière, dès lors qu'il aura été approuvé par la CRFB et le Conseil Régional, puis in fine, par le Ministre de l'agriculture.

La CRFB, copilotée par l'État et la Région, et dont le secrétariat est assuré par la DRAAF, voit ainsi son rôle et son importance amplifiés, pour tous les sujets relatifs à la forêt et au bois et, partant de là, pour des sujets tels que la préservation de la biodiversité, la protection des sols, de l'air et des paysages, la transition écologique (séquestration du carbone par la forêt, stockage du carbone dans le bois construction et substitution d'énergie fossile pour la production de chaleur et d'énergie).

Émanation de la CRFB, le comité paritaire sylvocynégétique régional, composé paritairément de représentants des forestiers et des chasseurs, et dont le secrétariat est assuré par la DRAAF, a été institué fin 2018. Il se réunira pour la première fois le 13 juin 2019. Ses missions principales étant d'établir chaque année le bilan régional des dégâts de gibier et de proposer un plan d'action pour réduire ces dégâts, il jouera désormais un rôle central dans l'attribution des plans de chasse, et donc dans l'équilibre forêt-gibier.



### Rapport d'activité 2018

## ➤ Zoom sur

#### ➤ LE RÔLE DE LA DRAAF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX FORESTIER

La procédure pénale forestière (en cas de défrichements et coupes illégaux, vols de bois, incendies forestiers, non respect des obligations légales de débroussaillage...) se distingue de la procédure pénale générale par l'intervention de la DRAAF dans l'instruction des dossiers, sous l'autorité des procureurs.

Pour les contraventions forestières (infractions passibles au maximum de 1 500 € d'amende), la DRAAF exerce toutes les fonctions d'officier du ministère public (poursuites, propositions de transactions...).

En matière de délits forestiers (amendes pouvant atteindre 45 000 €), la DRAAF a le pouvoir de proposer des transactions qui consistent en le paiement d'une amende (d'un montant maximal égal au tiers de la peine maximale encourue), éventuellement accompagnée du versement de dommages et intérêts et de la réalisation de travaux de remise en état. L'acceptation et la bonne réalisation, par le mis en cause, d'une transaction permettent de clore l'action pénale.

En 2018, 68 procès-verbaux ont été dressés en région, essentiellement par l'ONF et les DDT(M). 26 ont donné lieu à des contraventions. Dix transactions ont été proposées aux contrevenants.

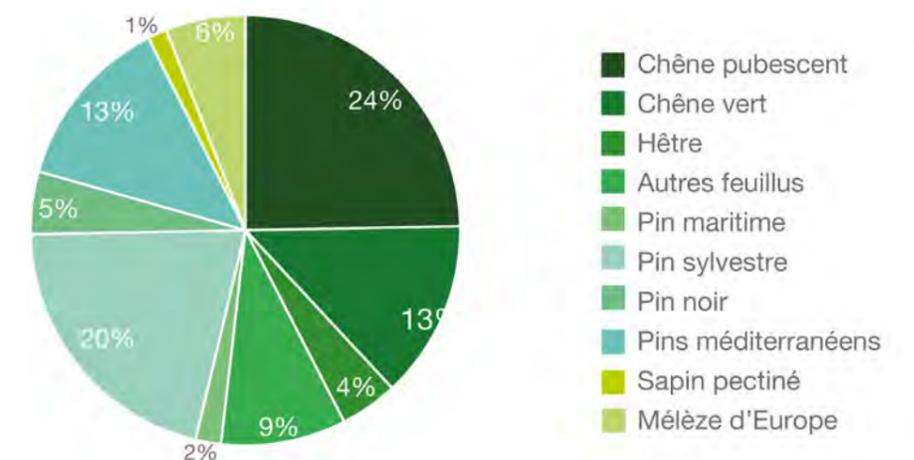


## Chiffres clés

La forêt régionale s'étend sur **1,6 M d'hectares**, occupe **52 %** du territoire et produit chaque année **3,5 M de m<sup>3</sup>** de bois.

La récolte de bois commercialisée est voisine de **800 000 m<sup>3</sup>/an.**

#### ESSENCES PRINCIPALES EN SURFACE



Sources : kit PRFB - IGN 2016

Domaine d'étude : Forêt de production



LE VOLET AGRICOLE ET FORESTIER DU GPI

Les États Généraux de l'Alimentation (EGA) ont été lancés au milieu de l'année 2017 par le Président de la République et ont abouti à la loi EGALIM qui comporte différents volets, dont le volet agricole du Grand Plan d'Investissement doté de 5 milliards d'euros sur 5 ans.

Ce plan a vocation à être l'un des principaux instruments de la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture. Il doit permettre d'accompagner les orientations stratégiques des plans de filière élaborés par les interprofessions et issus des États généraux, par la mise en œuvre de projets concrets dans les territoires. Dans le prolongement des EGA, cette transformation doit permettre d'améliorer la réponse de ces secteurs aux attentes du consommateur et du citoyen, ce qui nécessite une évolution profonde des pratiques, des modes et processus de production et de l'offre de produits.

Le volet agricole du GPI ne se substitue pas à l'engagement des acteurs économiques pris dans le cadre des plans de filières, mais doit permettre de soutenir des initiatives pour atteindre d'ici 5 ans des objectifs ambitieux en termes de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire. Il propose des outils complémentaires et mieux coordonnés, qui faciliteront cette transformation et maximiseront l'effet levier des financements publics.

Le plan se décline en 3 grands axes et 9 actions spécifiques :

**Axe 1 :** transformation de l'amont agricole et forestier en soutenant :

- \* Les investissements dans les exploitations agricoles ;
- \* Les changements des pratiques ;
- \* La méthanisation agricole et les investissements en forêt.

**Axe 2 :** amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier pour une montée en gamme de l'aval agricole et la modernisation de l'aval forestier.

**Axe 3 :** innovation et structuration des filières grâce aux concours d'innovation, et au soutien des projets d'innovations collaboratives et territoriales pour des investissements structurants dans les filières.

Pour la partie forêt-bois, le GPI est mobilisé sur les enjeux de la filière et vient renforcer le soutien aux investissements dans l'amont forestier (desserte forestière, amélioration des peuplements à faible valeur économique). Il a également vocation à soutenir les investissements dans les industries de transformation (scieries en particulier).

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vient d'être lancé pour l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt bois.



Zoom sur

AMI DE FRANCE AGRIMER

Dans le cadre du GPI, un AMI national a été lancé par France AgriMer afin d'identifier et soutenir des projets de structuration des filières agricoles et agroalimentaires jugés prioritaires au niveau national et s'inscrivant dans des démarches collectives mobilisant les différents maillons de ces filières.

Cet AMI sera suivi, courant 2019, d'un appel à projets pour permettre le financement d'investissements.

Quatre dossiers de la région PACA ont été retenus à cet AMI (sur 28 retenus et 74 déposés) :

**Plan de restructuration de la filière Cerise**

Association Valorisation Cerise du Ventoux

**Projet d'envergure nationale**

France AgriMer, LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Descriptif du projet : Le projet porté par l'ADP Cerises de table se décline sur 3 volets. Sur le volet territorial, le projet vise la sécurisation du potentiel de production de cerises par la préparation d'investissements structurants basée sur une analyse de faisabilité. D'un point de vue environnemental, les travaux consisteront en une animation du territoire et une évolution des pratiques pour viser une certification HVE des exploitations et la communication auprès du grand public qui s'y rattache. Enfin, sur le volet innovation, des recherches et expérimentations seront conduites pour trouver de nouvelles méthodes de lutte économiquement viables, durables et compatibles avec la démarche environnementale du projet contre le ravageur *Drosophila suzukii*.

**Partenaires :** Domaine expérimental de la Tapy, Association Valorisation Cerise Ventoux, Chambres d'agriculture du Rhône et du Vaucluse

Projet financé par le Grand Plan d'Investissement à hauteur de 55K€

**Vergers des Alpes à l'horizon 2030**

HAUTES ALPES

**Région concernée : Provence-Alpes-Côte d'Azur**

France AgriMer, LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Descriptif du projet : Le projet vise la mise en place d'un plan stratégique pour la filière arboricole des Hautes-Alpes. Il s'agit de regagner en compétitivité (renouveler/modifier les vergers, nouveaux modes de contractualisation), d'adapter l'appareil productif au marché (Agriculture biologique ou à haute valeur environnementale), de réfléchir sur des perspectives de long terme, de redynamiser la filière (communication), et d'évaluer le potentiel de création d'une filière de transformation.

**Partenaires :** Chambres d'agriculture des Alpes de Haute Provence et des Hautes-Alpes, OP « Les Cimes », Alpes Coop Fruits, SA GP 05, Fruits & Compagnie, Régal, L'éco des Alpes, Pigeon des Alpes, Les coteaux de Jouffray, EARL Buech Durance/SARL Samuel et Fils, Syndicat des Vergers de Haute Durance, Groupement des Producteurs de Fruits des Hautes-Alpes

Projet financé par le Grand Plan d'Investissement à hauteur de 50K€

AMI FILIÈRE FORÊT BOIS

Le lancement de cet AMI est une action du plan d'action interministériel présenté en fin d'année 2018 pour relancer la filière forêt-bois.

L'objectif est d'accompagner financièrement des démarches d'ingénierie permettant la concrétisation de projets collectifs ancrés dans les territoires au service du développement de la filière.

La date limite de réponse à cet AMI est fixée au 1er juillet 2019 dans les DRAAF.

**COMPAGNIE DES AMANDES**

**Régions concernées : Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur**

France AgriMer, LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Descriptif du projet : La filière souhaite faire un état des lieux, préparer un signe de qualité d'origine et une charte de qualité environnementale en vue de valoriser la production française et d'investir dans une casserie. La France consomme environ 30 000 tonnes d'amandes par an, en hausse constante et en produit moins de 1 000 tonnes.

**Partenaires :** France Amande, Laboratoires M&L, Confiserie du Roy René, François Doucet Confiseur SA, CoopFruits Lubéron

Projet financé par le Grand Plan d'Investissement à hauteur de 40K€

**BIOPHAM I**

Arkopharma, OvinAlp

**Région concernée : Provence-Alpes-Côte d'Azur**

France AgriMer, LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Descriptif du projet : Le projet a pour but de développer une filière compétitive de culture de plantes médicinales en agriculture biologique en France, avec focus sur la région PACA, de plantes autochtones ou acclimatées avec une qualité supérieure (concentration renforcée en composés d'intérêt thérapeutique) répondant aux enjeux industriels.

**Partenaires :** OvinAlp, MycoPhyto

Projet financé par le Grand Plan d'Investissement à hauteur de 48K€

Monsieur Olivier ALLAIN a été missionné comme ambassadeur du GPI le 13/06/2018. Il s'est rendu à Marseille le 13/11/2018 pour présenter le plan et en particulier son volet agricole à l'ensemble des acteurs en région.

## L'ENJEU FONCIER

Comme on peut l'observer sur les cartes d'occupation de sol 2006 et 2014 ci-dessous, les surfaces agricoles en PACA connaissent une diminution régulière depuis plusieurs années.

À l'échelle de la région, la part de surface agricole s'élève à 25 % de la surface totale, soit à un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 45 %. Si la part liée à l'urbanisation et aux surfaces artificialisées est légèrement supérieure (10 % en PACA pour 8 % sur la France entière), la faible proportion de surfaces agricoles s'explique avant tout par une

présence importante de surfaces naturelles et de forêts.

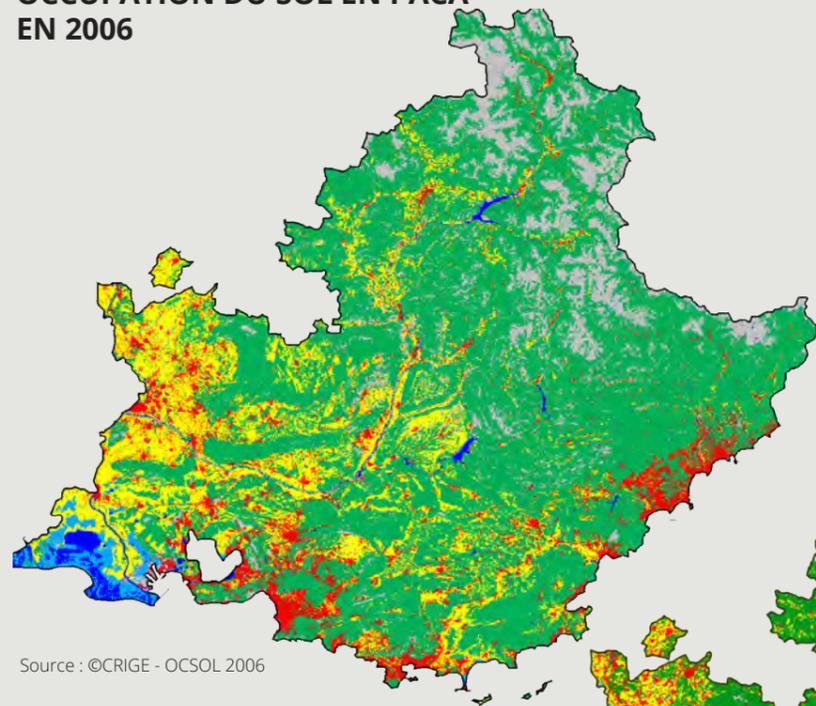
La région se caractérise donc par une érosion des surfaces agricoles liée à la déprise agricole dans certains secteurs à fortes contraintes naturelles mais surtout par la présence de nombreuses friches agricoles à visée spéculative dans les zones littorales et proches des agglomérations, particulièrement soumises à la pression immobilière et urbanistique.

Le 9 octobre 2018, la DRAAF a porté ce constat et son analyse auprès de Mme Anne-Laurence Petel et

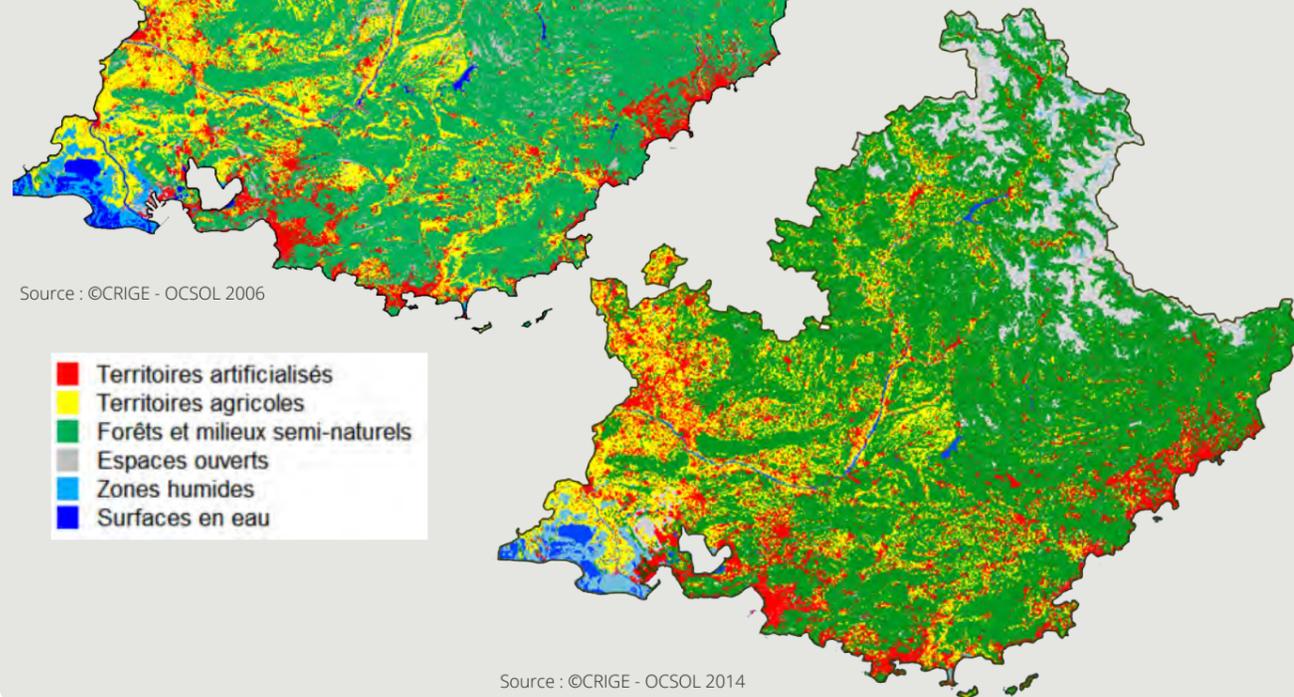
M. Dominique Potier, rapporteurs de la mission d'information sur le foncier agricole, présidée par M. Jean-Bernard Sempastous en l'assortissant de plusieurs propositions visant à :

- adapter la réglementation du défrichement pour permettre une reconquête des espaces agricoles,
- lutter contre les friches agricoles à visée spéculative,
- mieux protéger et valoriser les espaces agricoles.

### OCCUPATION DU SOL EN PACA EN 2006



### OCCUPATION DU SOL EN PACA EN 2014



Source : ©CRIGE - OCSOL 2006

Source : ©CRIGE - OCSOL 2014

## ➤ Zoom sur

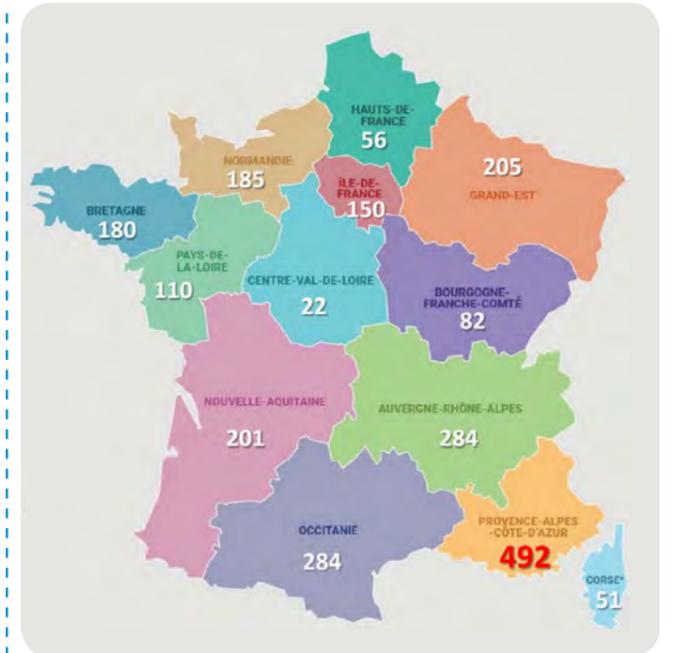
### ➤ UNE ACTIVITÉ SOUTENUE AUPRÈS DE LA SAFER

La SAFER PACA connaît une activité en hausse constante qui peut être appréciée par un nombre d'acquisitions passant de 1 031 pour 5 475ha en 2013 à 1 300 pour 7 490 ha en 2018.

La DRAAF assure le commissariat du gouvernement auprès de la SAFER qui se pose comme un acteur efficace et performant en matière de régulation foncière en région.

Une relation basée sur l'échange et la confiance a permis d'améliorer la gestion administrative des dossiers par la dématérialisation des actes, mais aussi de gérer le nombre important d'opérations d'acquisition par préemption (cf carte ci-dessous).

Ce dernier constitue un indicateur très positif de l'action de la SAFER au regard des missions que lui confie l'État.



### ➤ LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE

L'article L. 112-1-3 du Code Rural dispose que les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire. »

La mise en œuvre de cette procédure de compensation collective est du ressort des préfets de départements qui notifient au maître d'ouvrage leur avis motivé dans le délai de 4 mois à compter de la réception du dossier.

La DRAAF, en coordination avec les DDT(M), a lancé une concertation visant à harmoniser les pratiques sur le territoire régional.

## Chiffres clés

### En 2017 en région PACA

		Part en %	PACA	FRANCE
Agriculture productive	783 000 ha		25%	45%
Bois forêts surfaces naturelles	2 086 000 ha		66%	46%
Sols artificialisés	311 000 ha		10%	8%

Le 9 octobre 2018, Mme Anne-Laurence Petel et M. Dominique Potier, rapporteurs de la mission nationale d'information sur le foncier agricole, présidée par M. Jean-Bernard Sempastous, député des Hautes-Pyrénées, ont été accueillis en préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : la présentation de leurs travaux a suscité un vif intérêt.



## LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE ET L'ENJEU CLIMATIQUE

**E**n Provence-Alpes-Côte d'Azur, les terres agricoles irrigables couvrent 157 000 hectares, soit un tiers de la surface agricole utile productive. L'eau est indispensable à la production de légumes, fruits, fleurs, mais nécessaire aussi à la viabilité d'une partie des productions de céréales et fourrages. Les productions irriguées représentent la moitié du chiffre d'affaires agricole régional. L'importance de l'irrigation dans l'économie de l'agriculture est une caractéristique historique de la région. Elle va s'accroître avec les effets du changement climatique, qui font apparaître des demandes en eau d'irrigation sur des cultures qui, jusqu'alors, pouvaient exister dans un modèle économique en sec.

Face à ces enjeux et aux tensions grandissantes entre les besoins et la ressource en eau disponible, la région se distingue par une dichotomie très marquée entre des territoires aménagés - système Durance/Verdon - et des bassins non sécurisés qui pâtissent de pénuries récurrentes affectant l'activité agricole.

Sur les bassins sécurisés, le défi pour les pouvoirs publics et les gestionnaires de canaux sera de se donner les moyens financiers, techniques et en matière de gouvernance, afin d'anticiper la raréfaction d'une ressource qui, dans l'imaginaire collectif, est souvent considérée comme inépuisable.

S'agissant des bassins déficitaires ne bénéficiant pas à l'heure actuelle de ressources sécurisées, ils s'inscrivent pour la plupart dans des Programmes de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), visant par des actions d'économies d'eau (passage de l'irrigation gravitaire au sous-pression), de substitution (retenues collinaires, transfert depuis une ressource à l'équilibre) ou encore de changement de pratiques, à concilier les usages agricoles avec la ressource disponible. Dans bien des cas sur ces territoires se pose la question du partage des projets et de la capacité des maîtres d'ouvrage à les faire émerger.



### Mission Bisch relative à la gestion quantitative de l'eau

La mission du Préfet de région honoraire Bisch, relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse, s'est déplacée durant le premier trimestre 2018 sur certains bassins déficitaires des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse. Dans ce dernier département, la mission a rencontré les acteurs du projet « Hauts de Provence Rhodanienne ».

Ce projet, essentiellement porté par l'irrigation de la vigne, vise à substituer des prélèvements sur des ressources déficitaires, ou à étendre l'irrigation sur des territoires aujourd'hui « au sec », par les eaux du Rhône, sur un périmètre de 33 000 ha. La mission, sans remettre en question tout l'intérêt du projet, a toutefois souligné la question encore non tranchée de la maîtrise d'ouvrage pour un projet d'une telle ampleur.

A ce titre, le Préfet de Région PACA vient de solliciter l'appui d'une mission conjointe du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) afin d'accompagner le Préfet de Vaucluse dans la phase stratégique de mise en place d'une gouvernance.

## ➤ Zoom sur

### ➤ DISCUSSIONS ETAT/AGRICULTURE/EDF EN DURANCE

La DRAAF PACA, sous l'égide du Préfet de Région, pilote les discussions entre l'État, les canaux de Basse Durance et EDF, concernant l'utilisation de la réserve agricole de Serre-Ponçon, stratégique pour la sécurisation de l'agriculture irriguée des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

En passe d'aboutir, ces discussions devraient notamment acter le partage amiable de l'effort entre l'agriculture et l'électricité pour soutenir le débit réservé en Durance.

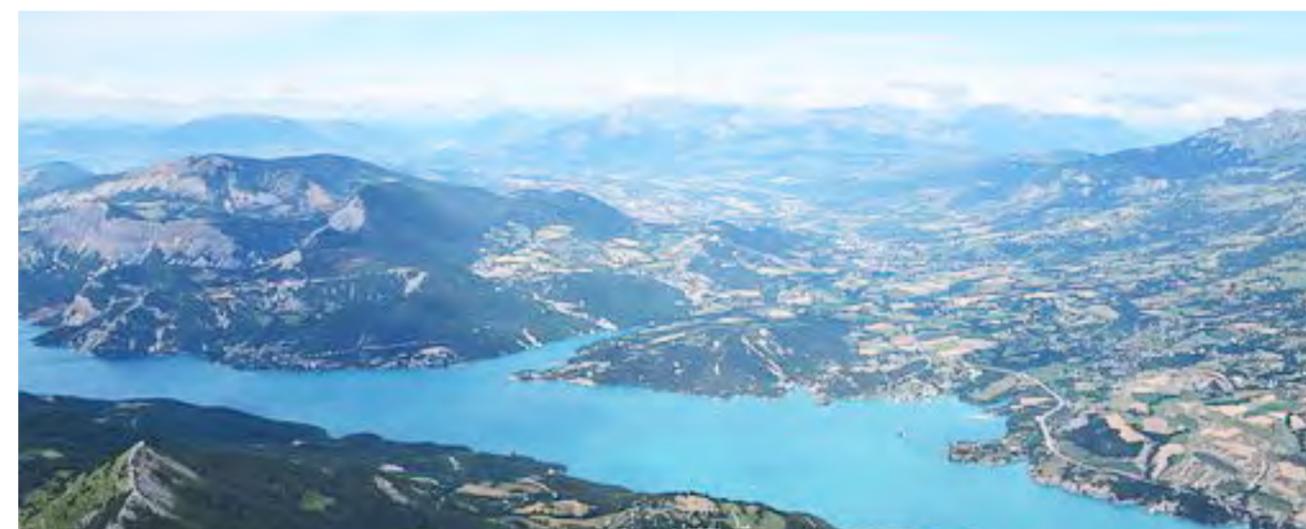
La DRAAF PACA s'est assurée que la tension supplémentaire sur la réserve agricole induite par l'accord entrevu ne bouleversera pas le système actuel. Une proposition d'accord en ce sens sera transmise au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, signataire avec EDF de la convention portant création, et fixant les règles de gestion, de la réserve agricole de Serre-Ponçon.

### ➤ CARACTÉRISATION DES BESOINS EN EAU DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE

La DRAAF PACA réalise un travail devant permettre d'identifier les enjeux de l'agriculture régionale en relation avec les besoins en eau des cultures et l'accès à la ressource.

L'approche croise les caractéristiques d'occupation des sols, des aménagements d'irrigation collective et de l'état de la ressource.

De manière plus large, cette démarche s'inscrit dans la stratégie « Eau Agricole » portée par la Région, notamment dans le cadre du programme Prohydra2028, qui vise d'ici fin 2019 à disposer d'une vision globale des projets d'aménagement hydraulique à l'horizon 2028, définir les priorités régionales et objectiver les nouveaux besoins en eau.



## Chiffres clés

Terres agricoles irrigables

157 000 ha



1/3 de la surface agricole utile productive.

Productions irriguées



1/2 du chiffre d'affaire agricole régional



## FAVORISER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE PAR LE BIAIS DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS

### Chiffres clés

- 6 111 exploitations agricoles en marche vers la transition agroécologique.
- 36 GIEE (541 exploitations)
- 6 groupes 30 000 (71 exploitations)
- Animation financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (135 000 €)
- 30 000 11 GIEE financés pour leur animation (210 000 €).
- Montant CASDAR : 145 000 €

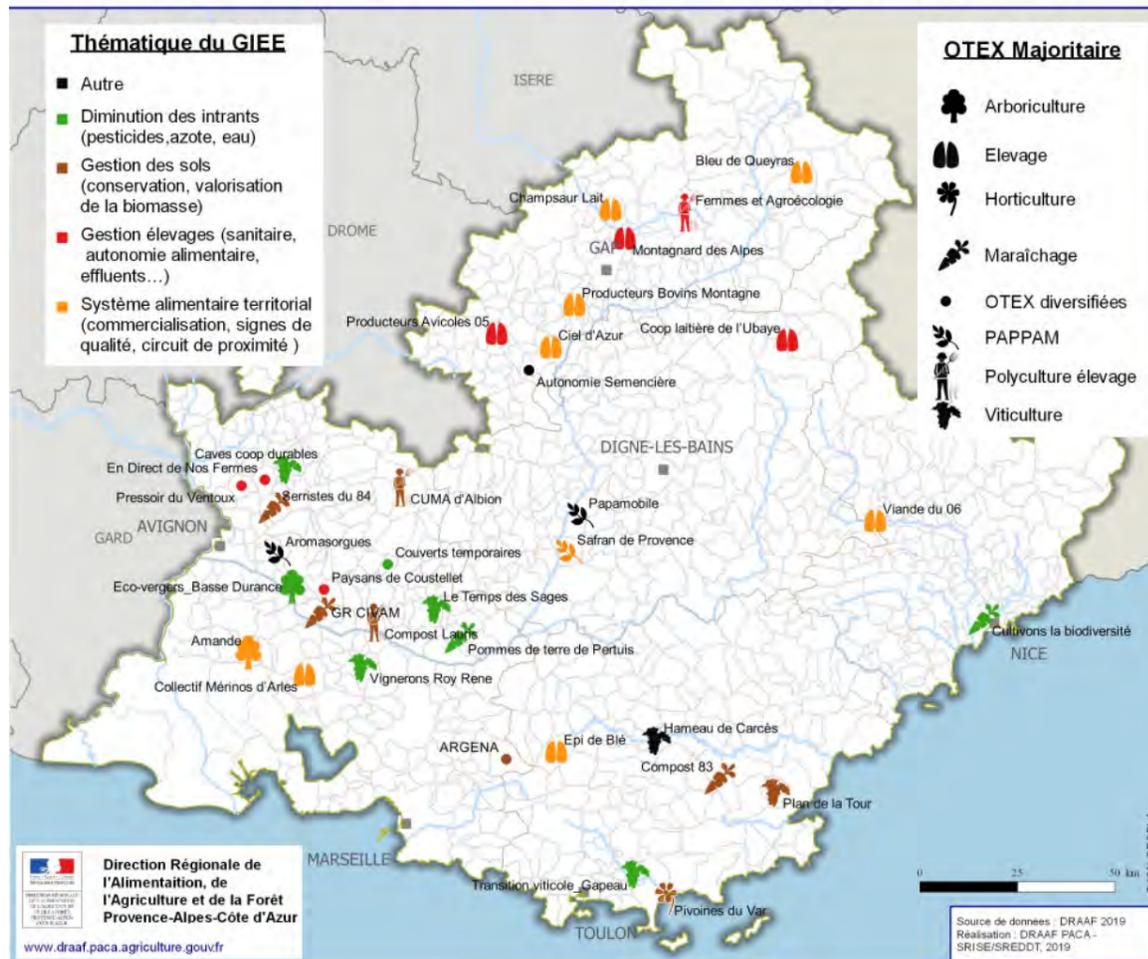
En 2018, 10 nouveaux collectifs d'agriculteurs ont été reconnus en tant que GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) et 2 en tant que groupe 30 000 Ecophyto par le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur suite aux appels à projets de reconnaissance organisés par la DRAAF.

Ces collectifs d'exploitants prévus par le projet agro-écologique pour la France portent des projets ambitieux visant une triple performance économique, environnementale et sociale sur leurs exploitations.

Les groupes Ecophyto visent prioritairement la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, tandis que les GIEE présentent des thématiques de travail variées : réduction de l'usage de produits phytosanitaires, amélioration de la conservation des sols, agriculture biologique, gestion sanitaire des troupeaux, autonomie alimentaire des élevages, commercialisation et création de filières et signes de qualité...

Ces collectifs peuvent bénéficier d'un appui à l'animation du groupe en répondant aux appels à projets organisés par la DRAAF.

### Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) en PACA



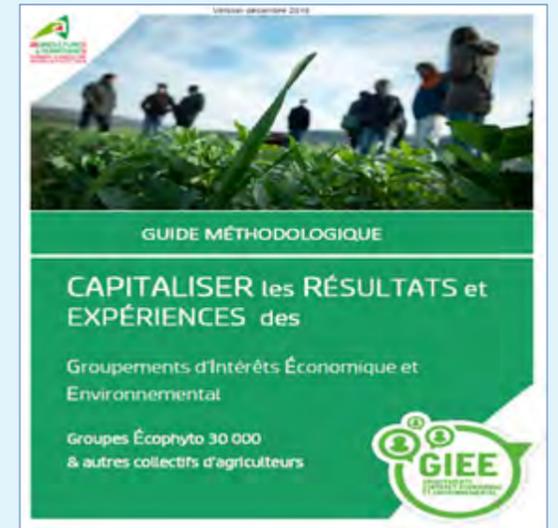
## ➤ Zoom sur

### ➤ PRODUCTION D'UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE SUR LA CAPITALISATION

Un des objectifs de ces collectifs est la diffusion de pratiques et de références entre pairs et vers un public élargi au-delà des GIEE ou groupes Ecophyto 30 000.

En soutien à la capitalisation des pratiques agro-écologiques testées par les groupes, la Chambre régionale d'Agriculture, chargée de la coordination de la capitalisation, ainsi que les têtes des réseaux capitalisation dont la DRAAF fait partie ont organisé fin 2018 un séminaire sur la capitalisation ainsi qu'un séminaire interconnaissance pour permettre aux collectifs d'échanger et de développer leurs connaissances sur la diffusion des pratiques.

A cette occasion, un guide sur la capitalisation des résultats et expériences des GIEE et groupes Ecophyto 30 000 à destination des collectifs a été rédigé (téléchargeable en ligne à l'adresse ci-dessous)



### ➤ APPUI À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX COLLECTIFS : GIEE ET GROUPES ECOPHYTO 30 000

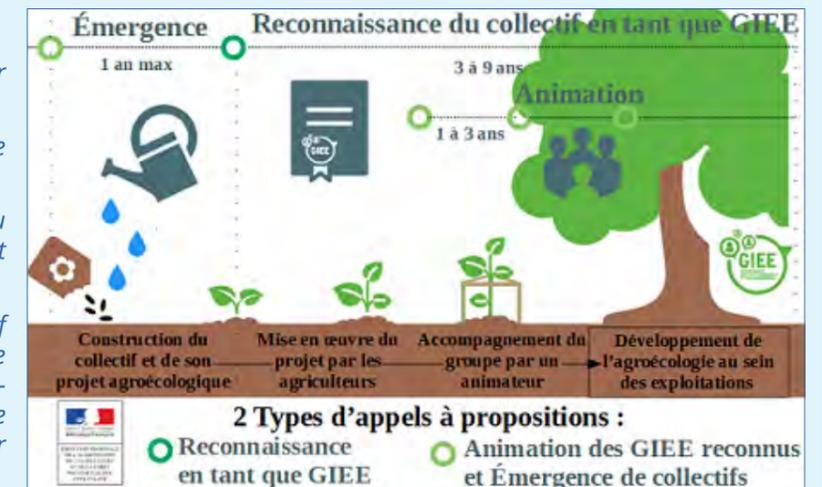
Afin de maintenir la dynamique de création de collectifs, la DRAAF PACA lance en 2019 un dispositif visant l'émergence de nouveaux GIEE et groupes Ecophyto 30 000.

Destiné aux collectifs de minimum 5 agriculteurs souhaitant entrer dans une démarche collective de changement de pratiques vers l'agroécologie, ce dispositif vise à les appuyer dans la construction de leur projet.

Pour cela, l'émergence du collectif est soutenue financièrement pendant un an pour :

- agrandir et stabiliser le collectif ;
- réaliser un diagnostic de durabilité sur chaque exploitation du groupe ;
- rencontrer les futurs partenaires de projet ;
- définir le projet agroécologique du collectif et son plan d'action en tant que futur GIEE.

A l'issue de la phase d'émergence, le collectif peut déposer un dossier de candidature (téléchargeable en ligne à l'adresse ci-dessous) pour être reconnu en tant que GIEE et solliciter un appui financier pour son animation.



### Publications :

Guide de capitalisation : <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/guide-methodologique-capitaliser-les-resultats-des-giee-30-000-fermes-et-autres-collectifs-dagri/>

Appels à propositions Émergence, Reconnaissance et Animation de GIEE et groupes Ecophyto 30 000 : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Nouvel-article,1730>  
<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Appel-a-propositions-2019-GIEE>

## DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PLAN ECOPHYTO II

Le plan Ecophyto en Provence Alpes Côte d'Azur est piloté par la DRAAF et la DREAL, avec le concours de la Chambre Régionale d'Agriculture pour le volet agricole et de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) pour le volet non agricole. La DRAAF y consacre plus de 2 ETP.

La gouvernance du plan est assurée par la commission régionale de l'agroécologie, co-présidée par le Préfet et le Président de la Région. Le plan Ecophyto participe à la politique nationale en faveur de l'agro-écologie et s'articule avec les politiques régionales concernées (PRSE, PRST, SDAGE, Ambition Bio, ...).

Les actions du plan sont financées selon des arbitrages nationaux par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Des groupes techniques permettent de suivre et d'orienter le plan d'action en région. Le groupe régional d'actions phyto - GRAP - rassemble les conseillers et techniciens agricoles.

En 2018, il a permis de faire un état des lieux des services écosystémiques de la biodiversité favorisant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 2019, ce groupe s'est réuni sur le thème des alternatives aux désherbages. Le groupe de

travail indicateurs permet de suivre et valider les avancements du plan et notamment étudie les évolutions des ventes des produits phytopharmaceutiques dans la région. Il a permis de mettre en évidence une diminution significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques hors biocontrôle depuis 2009. Ce

bilan a été valorisé dans une plaquette réalisée à destination des professionnels agricole et diffusée lors du salon MEDAGRI en fin d'année 2018.

Dans le cadre de l'animation du volet « Jardins espaces végétalisés et infrastructures » - JEVI - , la DRAAF participe aux jury piloté par l'ARPE pour le « Label ville nature » et le concours « Capitale française de la biodiversité » permettant de valoriser la politique menée par la collectivité en matière de préservation de la nature, dont la réduction des produits phytopharmaceutiques.

Ce dispositif a fait l'objet d'une animation par l'ARPE lors de réunions territoriales, ce qui a permis de faire émerger 28 candidatures pour le label contre 17 en 2017, soit 22 % des candidatures au niveau national. Avignon est désignée capitale régionale PACA 2018 de la biodiversité.



Le salon MEDAGRI, salon professionnel de l'agriculture méditerranéenne a eu lieu du 16 au 18 octobre 2018 à Avignon. Il a rassemblé 12 120 visiteurs.

Le stand Ecophyto a été animé par la CRA, la DRAAF et les ingénieurs réseaux DEPHY mobilisés. De nombreux agriculteurs ont exprimé le désir d'intégrer un collectif Ecophyto.

Un café thématique quotidien a permis d'aborder les sujets d'actualités : gestion du mildiou en 2018, biodiversité fonctionnelle, résultats des réseaux de ferme DEPHY.

Deux conférences ont été organisées :

« Ecophyto Tomate », « Collectivités vers le zéro phytos : un défi à relever ensemble », ainsi que deux tables rondes favorisant les échanges de pratiques : « Ecophyto un outil pour enseigner à produire autrement », « les couverts végétaux dans les réseaux de fermes DEPHY ».



## ➤ Zoom sur

➤ Les stations expérimentales régionales sont impliquées dans 11 projets DEPHY EXPE sur 18 sites. Elles permettent de diffuser au plus près des agriculteurs les innovations de la recherche.

16 groupes de fermes DEPHY couvrent les principales productions de la région et comptent 184 exploitations engagées dont un tiers sont en Agriculture Biologique.

La majorité des groupes intègre au moins une exploitation de lycée agricole.

Les journées de démonstration portent sur les principaux leviers : optimisation de la pulvérisation, réduction des doses, désherbage mécanique, fauchage, protection biologique intégrée, la biodiversité fonctionnelle, la gestion du sol, les couverts végétaux.

Ce dispositif est supervisé par la Chambre Régionale d'Agriculture, la DRAAF réalise une supervision de second niveau.

➤ Le réseau d'épidémiologie pour l'édition des Bulletins de la Santé des Végétaux (BSV) est piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture.

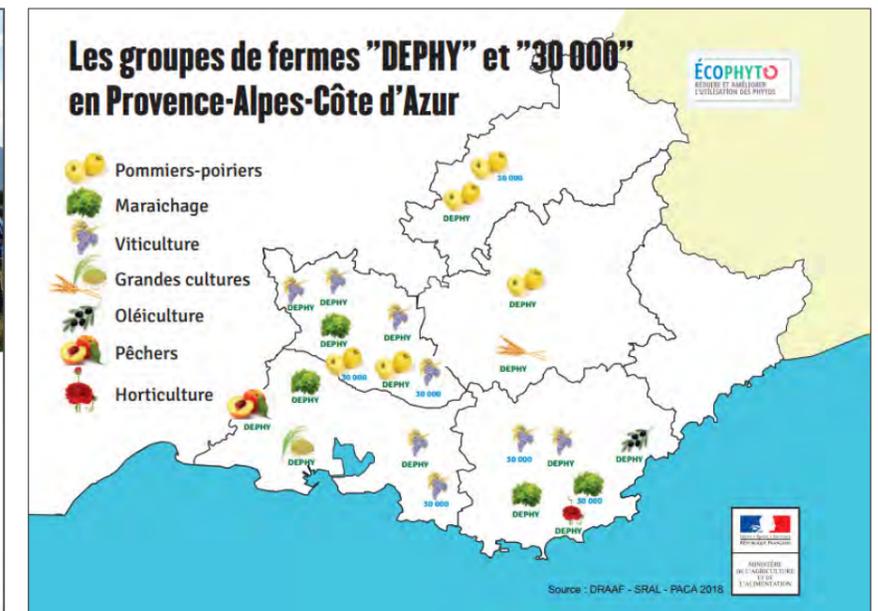
Il constitue une action partenariale exemplaire associant 70 organismes professionnels pour la mise en œuvre de protocoles d'observations harmonisés.

Un dialogue technique permanent permet d'adapter en continu le dispositif aux problématiques phytosanitaires régionales, sous la supervision de la DRAAF.

Suite à une importante réduction de financement du réseau, une concertation responsable avec l'ensemble des filières a été menée fin 2018 afin d'adopter une nouvelle répartition budgétaire.

En 2019, neuf éditions sont disponibles.

Deux n'ont pas été reconduites ( filière riz, jardiniers amateurs).



## Chiffres clés

Le plan Ecophyto est financé par une portion de la redevance sur les pollutions diffuses via l'Agence Française de la Biodiversité et les Agences de l'Eau.

En PACA en 2019, l'AFB finance ainsi le réseau d'épidémiologie à hauteur de 324 708 € (420 630 € en 2018), les réseaux DEPHY Ferme (560 000€) l'animation régionale par la Chambre Régionale d'Agriculture (54 000€ en 2019, 60 000€ en 2018) et les actions de communication régionale (10 600 € en 2019, 37 500 € en 2018).

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, sur un budget dédié s'élevant à 740 000€ finance l'animation des réseaux de ferme Ecophyto 30 000 et les matériels permettant de réduire les usages de produits phytos dans le cadre de la mesure 4.1.2 du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA). En 2018, 353 652 € ont été consommés.

## POLITIQUE DE L'ALIMENTATION ET PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) EN PACA

Suite aux États Généraux de l'alimentation en 2017 et dans le contexte de préparation de la loi EGALIM, promulguée le 1er novembre 2018, l'actualité de la politique régionale de l'alimentation s'est cristallisée autour de deux grandes thématiques : la restauration collective et la mise en œuvre de Projets alimentaires territoriaux (PAT) sur les territoires.

En ce qui concerne la restauration collective en région PACA, des interviews de différents acteurs ont permis d'établir un diagnostic, concernant l'approvisionnement en produits de proximité et/ou issus de l'agriculture biologique. Ce constat a engendré l'élaboration d'un plan d'actions afin d'accompagner les acteurs régionaux, en collaboration avec nos partenaires. Dans ce cadre, des rencontres sont régulièrement organisées avec les services en charge de restauration collective (scolaire, médico-sociale, hospitalière)

pour promouvoir une montée en gamme des approvisionnements, conjointement à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Parallèlement, une mise en relation avec les porteurs de PAT sur certains territoires est réalisée pour dresser un bilan et entreprendre des actions communes.

En 2019, la DRAAF continue d'informer et d'accompagner les acteurs de la restauration collective publique pour mettre en œuvre la loi EGALIM, notamment l'article 24 qui impose 50 % de produits durables dans la composition des repas d'ici le 1er janvier 2022.

En ce qui concerne les PAT en région PACA, une étude a été réalisée en 2018, présentant un état des lieux des projets en cours et en émergence, ainsi qu'un plan d'actions pour poursuivre la promotion et l'accompagnement technique (avec la création et la diffusion d'une boîte à outils comportant,

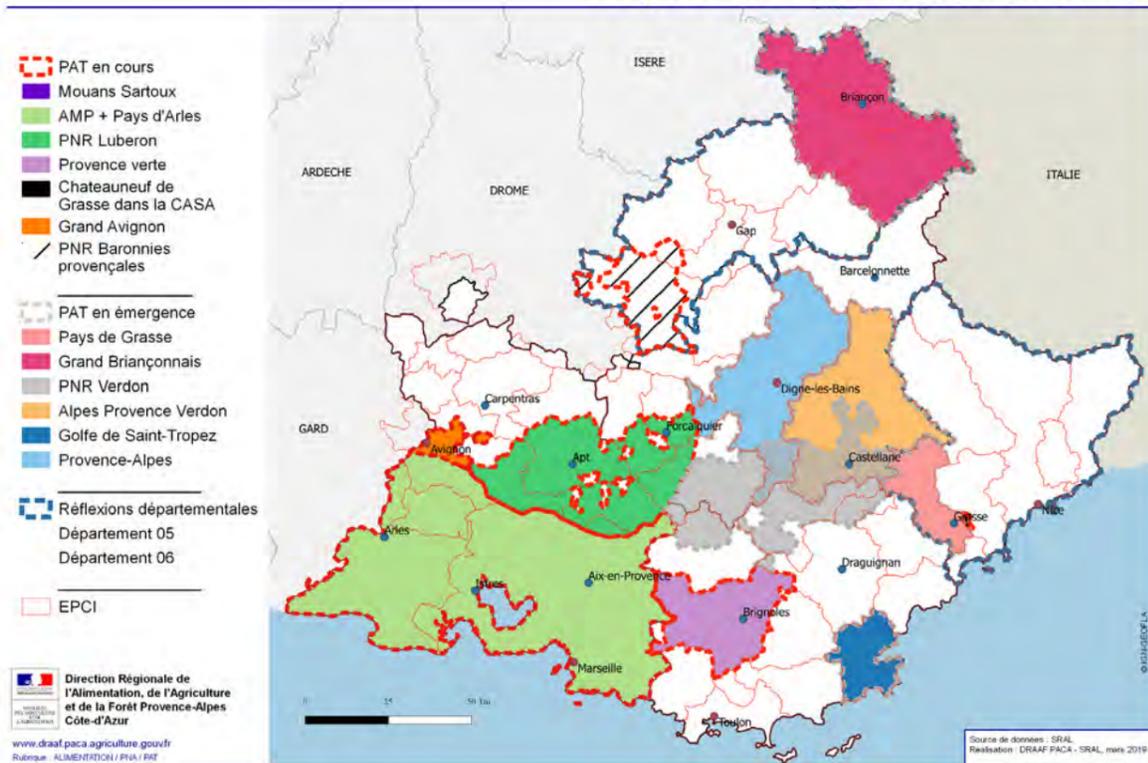
notamment, des argumentaires par type d'interlocuteurs), et pour mettre en cohérence les projets, dans un objectif d'étendre la couverture géographique et le nombre d'acteurs impliqués.

Ainsi, les trois PAT labellisés en 2017 ont été soutenus, financièrement et techniquement, et 2 nouvelles conventions ont été signées pour permettre le démarrage de nouveaux projets.

En 2019, nous poursuivons notre accompagnement pour que de nouveaux territoires s'engagent dans un projet alimentaire territorial. En démarrage imminent : cinq PAT dont un lauréat à l'appel à projet national PNA 2018-2019.

A noter, le projet de PAT sur la Métropole Marseillaise et le Pays d'Arles qui pourrait être labellisé prochainement. A ce jour, c'est le plus important (en surface, nombre d'habitants) recensé au niveau national.

### Projets alimentaires territoriaux et EPCI



## Zoom sur

### LE RÉSEAU RÉGIONAL DES PAT



Dans un objectif de partage et de travail collaboratif, un Réseau régional des PAT a été initié en 2018.

Co-animé par la DRAAF, l'ADEME, la Région et le Réseau rural régional, la Chambre Régionale d'Agriculture, ce réseau réunit les porteurs de projets, quel que soit l'état d'avancement du projet, pour échanger sur les problématiques, les objectifs, les méthodes et les outils.

Un premier atelier a eu lieu le 6 septembre 2018 sur le thème de la concertation. 12 territoires étaient représentés et ont échangé, avec beaucoup d'enthousiasme et de motivation, sur l'avancement de leur projet, et la méthodologie mise en œuvre (ou envisagée) pour concerter et impliquer les différents acteurs du territoire.



### LE RÉSEAU RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LES PERTES ET LE GASPILLAGE ALIMENTAIRES



Faisant suite à une étude de préfiguration (2017-2018) réalisée par la délégation PACA de Coop de France, sur la commande de l'ADEME, la DRAAF et la Région, le Réseau régional de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires est en phase de co-construction avec l'ensemble des acteurs régionaux, représentants des quatre familles : production, distribution, transformation et consommation.

Deux journées de travail collaboratif ont été organisées (un forum ouvert et un world café) pour permettre l'inter-connaissance des partenaires et les mettre en synergie.

Objectif 2019 : Engager le Réseau régional dans différentes thématiques de travail et permettre la réalisation d'une ou plusieurs actions régionales.



### Le Comité Régional d'Alimentation (CORALIM)

Le CORALIM PACA a eu lieu le 6 décembre 2018 au lycée agricole Pétrarque d'Avignon.

Plus de 90 acteurs régionaux de l'alimentation se sont réunis autour de 2 sujets d'actualité, dans le contexte de la promulgation de la loi EGALIM

La matinée a été consacrée à l'intégration des acteurs économiques locaux dans les démarches de projets alimentaires territoriaux (PAT). Après un décryptage de la démarche PAT, différents acteurs régionaux ont pu témoigner de la nécessité de travailler ensemble et d'inventer de nouvelles collaborations.

L'après-midi, l'approvisionnement de la restauration collective dans le contexte de la loi EGALIM a été le sujet des échanges. Les témoins régionaux ont échangé et essayé de répondre aux questions : quels produits pour la restauration collective PACA et comment les comptabiliser ?

Porteur Projet	Superficie (ha)	% / Région	Habitants	% / Région
	3 140 000	100%	5 000 000	100%
PNR Luberon	185 000	5,9	180 500	3,6
Commune Mouans Sartoux	1 350	0,0	10 000	0,2
CA Sophia Antipolis	48 280	1,5	176 500	3,5
CA Provence verte	94 750	3,0	95 000	1,9
AMP Métropole + PETR Arles	534 800	17,0	1 960 000	39,2
PNR Baronnies Provençales	50 000	1,6	10 000	0,2
CA Grand Avignon	16 090	0,5	148 750	3,0
CC Alpes Provence Verdon	170 000	5,4	11 000	0,2
CA Pays de Grasse	49 000	1,6	101 000	2,0
CA Provence Alpes Agglo	157 400	5,0	47 278	0,9
CC Golfe de St Tropez	43 000	1,4	57 214	1,1
PETR Grand Briançonnais	213 000	6,8	35 600	0,7
<b>TOTAL terroires en action</b>	<b>1 562 670</b>	<b>49,8</b>	<b>2 832 842</b>	<b>56,7</b>

## LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Le domaine de la santé des végétaux concerne les inspections phytosanitaires aux frontières, mais aussi les contrôles à la production, à la circulation et à l'exportation, ainsi que les luttes obligatoires contre des organismes nuisibles réglementés, particulièrement dangereux pour les végétaux.

Il porte aussi sur les contrôles de la distribution et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et sur l'hygiène en production primaire végétale.

Le virus de la sharka des pêchers et des abricotiers, la flavescence dorée de la vigne, le feu bactérien des pommiers et des poiriers, le charançon rouge du palmier, le chancre coloré du platane et la bactérie *Xylella fastidiosa* sont les principaux organismes nuisibles qui font l'objet d'actions de lutte.

Une surveillance accrue est mise en œuvre pour éviter l'introduction sur le territoire national du nématode du pin et d'autres émergents.

L'état sanitaire de la forêt est surveillé par le pôle inter-régional de la Santé des Forêts aidé dans sa tâche par des correspondants observateurs.

La bactérie *Xylella fastidiosa* a été découverte fin 2015 dans les Alpes-Maritimes puis dans le Var.

Elle peut affecter plus de 200 espèces végétales dont l'olivier. Elle bloque la circulation de la sève des végétaux qui dépérissent.

Elle a provoqué sur cette espèce des dégâts majeurs dans la région des Pouilles en Italie depuis 2013.

120 foyers ont été découverts à ce jour sur polygales à feuilles de myrte, spartier à feuille de jonc, lavande, marguerite en arbre, coronille, .....

A ce jour aucun olivier n'a été découvert infecté dans la région.

Les végétaux contaminés et les végétaux hôtes situés dans un rayon de 100 m autour d'un foyer doivent être arrachés.

Le déplacement des végétaux sensibles originaires ou en provenance d'un lieu situé à moins de 5 km d'un foyer est interdit au-delà de cette distance, afin de diminuer les risques de dissémination de cette bactérie qui est véhiculée par des cicadelles.

La surveillance de l'environnement de chaque foyer jusqu'à 5 km est déléguée à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), organisme délégataire de l'État. Cette surveillance est mise en œuvre durant 5 ans.

La Commission européenne procède à des audits relatifs aux actions mises en œuvre par la France tous les ans depuis 2015. Le prochain se déroulera en novembre 2019.

## Chiffres clés

**30 agents** du Service Régional de l'Alimentation travaillent dans le domaine de la santé des végétaux.

Tous les ans :

- plus de **10 000 notifications** de mesures administratives sont adressées à des propriétaires de biens ou des agriculteurs concernés par la mise en évidence d'organismes nuisibles ou d'une ou plusieurs non-conformités,
- **350 pépinières** ou jardineries sont inspectées au moins une fois,
- **6 500 certificats** phytosanitaires d'exportation sont délivrés,
- **7 400 documents** Sanitaires communs d'Entrée – produits végétaux à l'importation sont délivrés par les Points d'Entrées Communautaires du Service d'inspection aux Frontières des ports de Marseille et Fos et des aéroports de Marseille-Provence et de Nice-Cote d'Azur.
- **1 659 138 €** mis en œuvre sur le BOP 206 en 2018, au titre de la convention FREDON, dont **518 582 €** pour la surveillance de *Xylella fastidiosa*.

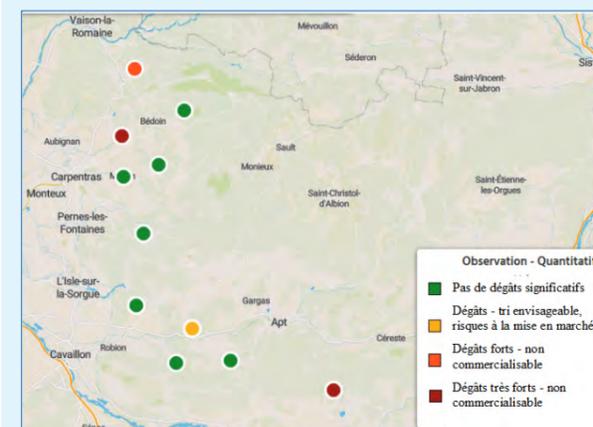
## ➤ Zoom sur

### ➤ LE CERISIER EN 2018 : ANNUS HORRIBILIS ?

En 2018, des pluviométries exceptionnelles ont eu lieu lors de la maturation des cerises, il s'en est suivi des attaques de monilia et des éclatements de fruits. Ces dégâts ont été suivis d'une double peine : les fruits blessés sont un réservoir considérable pour le développement de *Drosophila suzukii*, avec une forte humidité et des températures favorables. C'est le cas de toutes les variétés de saison et du début des tardives. Malgré une surveillance et une protection régulière des vergers, connaissant les critères de mise en marché et l'impossibilité de garantir un tri efficace, les notations montrent que le ravageur est hors de contrôle dans une parcelle sur trois.

Malgré le coût, des producteurs s'équipent avec des filets anti-insectes.

Des méthodes innovantes laissent envisager un avenir : essai de lâcher précoce d'un parasitoïde, accélération des recherches sur les lâchers de mâles stériles.



Dégâts de *D. suzukii* par classe en 2018, source EpiphytExtract

### ➤ DE NOUVEAUX CAS DE FLAVESCENCE DORÉE DANS LE VAR

La majorité du vignoble du Var se trouvait jusqu'en 2018 hors périmètre de lutte obligatoire. Toutefois, compte tenu du risque de propagation de la maladie, certains viticulteurs s'étaient organisés pour mettre en œuvre une surveillance, avec l'accompagnement de la FREDON PACA. Cette surveillance a abouti en 2018 à la détection de 2 parcelles contaminées (8 ceps) sur les communes de Cotignac et Pontevès.

Face à ce constat, il a été décidé d'amorcer une prospection plus complète en 2019 pour détecter tout autre foyer et prendre les mesures qui s'imposent (les fortes attaques de mildiou en 2018 et la chute des feuilles précoce ont pu masquer des symptômes). De nombreux viticulteurs et techniciens (notamment de la Chambre d'Agriculture) sont mobilisés.



Symptômes de flavescence dorée en 2018

### « Guichet unique » des Services d'Inspection aux Frontières sur le Grand Port Maritime de Marseille

Le projet de « guichet unique » des Services d'Inspection aux Frontières sur le Grand Port Maritime de Marseille s'est concrétisé en février 2019 par l'emménagement des agents du Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire et d'agents CCRF sur le site de la « Fruitière ».

Ce regroupement de 17 agents de la DDPP (inspecteurs vétérinaires et CCRF) et de la DRAAF (inspecteurs phytosanitaires) permet aux opérateurs portuaires d'effectuer en un lieu unique l'ensemble des démarches administratives précédant le dédouanement des marchandises soumises à contrôle.

Ce guichet doit s'accompagner de la mise en service d'installations neuves de contrôle à proximité immédiate : ce Poste de Contrôle Frontalier permettra le contrôle physique des marchandises, dès l'obtention d'un agrément sanitaire par la Commission Européenne.

## LE PROGRAMME ResyTAL



Depuis plusieurs années, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) a conçu et développé un ensemble de systèmes d'information : SIGAL pour les domaines alimentaire et animal, Phytopass, Geudi ou phy2X pour le végétal, Expadon... Mais pour s'adapter à la nouvelle gouvernance sanitaire, à la gestion des crises ou pour intégrer les nouvelles technologies, la DGAL s'est lancée en 2012 dans une refonte totale de ses applications, avec le programme RESYTAL. Le cycle 1 vise le cœur de métier de l'inspection et le regroupement de tous les usagers de l'alimentaire et du végétal. Environ 600 000 établissements ont ainsi déjà été repris (inspections, suites et agréments). En septembre 2018, l'intégration d'environ 600 000 usagers du domaine animal (doublement de la base Usagers au plan national) devait finaliser ce cycle.

Courant 2018 en PACA, pour préparer à la mise en œuvre opérationnelle de ces nouveaux outils à destination des agents des services Santé et Protection Animales, le SRAL a aidé aux travaux de consolidation des données effectués en DDI, permettant la reprise de près de 95 % des élevages dans RESYTAL. Il

a également organisé des journées d'appui et d'assistance aux utilisateurs ainsi que des formations d'agents (4 jours x 6 DDI).

L'objectif est désormais l'arrêt progressif des applications métiers historiques et de leur maintenance en regroupant tous les champs d'actions de la DGAL dans une seule base. Par ailleurs, la plateforme de valorisation des données DEDAL s'est structurée aux fins de pilotage, de portage des actions ou d'aides à la décision en vue de la programmation des inspections. L'offre de formation DEDAL pour les cadres en DDI s'est ainsi accrue en 2018 et a été suivie par le chargé de mission pour la mise en œuvre des systèmes d'information en région (COSIR) de la DRAAF.

Enfin, le cycle 1 se poursuivra en début 2019 du fait de la nécessité de consolider les flux de données en provenance des bases professionnelles BDNI ou BDPORC mais aussi avec l'ouverture des saisies d'inspection dans RESYTAL à des agents territoriaux de contrôle d'hygiène (SCHS).

Six communes sont concernées en Paca.

Du 25 au 27 septembre 2018, la DRAAF PACA a organisé les Rencontres nationales de la santé et de la protection animales réunissant plus de 150 personnes, chefs de service de l'ensemble des DD(CS)PP et membres de la direction générale de l'alimentation du MAA.

A cette occasion, le directeur général de l'alimentation, Patrick Dehaumont, a rappelé que les enjeux de santé et protection animales peuvent également concerner la santé humaine et sont toujours liés à des problématiques fortes d'ordre économique.

Patrice de Laurens, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, a rappelé l'importance de l'élevage dans le développement du territoire et l'entretien des paysages. Il a également insisté sur les enjeux sanitaires liés aux flux d'animaux vivants.

La parole a été donnée aux organismes à vocation vétérinaire et technique, aux organismes à vocation sanitaire, ainsi qu'à des éleveurs, sur les thèmes d'actualité majeurs : peste porcine africaine, transhumance, cellules départementales de lutte contre la maltraitance animale, imports frauduleux de carnivores domestiques et désertification vétérinaire dans certaines zones rurales.

## ➤ ZOOM SUR

### ➤ IMPACTS DU CHANGEMENT DE PRATIQUE DANS RESYTAL

RESYTAL remplaçant progressivement la base métier historique (SIGAL) maîtrisée par les inspecteurs depuis de nombreuses années, cela oblige à des changements de pratique lors des saisies de leurs actions, afin d'assurer l'harmonisation des enregistrements et de faciliter les flux d'informations vers SIGAL (base conservée pour l'instant pour la gestion des prophylaxies animales).

Le grand nombre d'utilisateurs sur RESYTAL a fait apparaître des temps de réponse plus longs, des retards dans les flux de données, des pertes d'informations, des arrêts de service pour lancer les versions correctives. Globalement, toutes les personnes concernées par le nouvel outil sont très impatientes quand il fonctionne mal, ce qui a pour effet direct de générer de très nombreuses réclamations ou demandes d'assistance (près de 800 enregistrées en 2018).

Expliquer la valeur ajoutée de RESYTAL et préparer les agents à ces changements a été le principal chantier du COSIR.

### ➤ LE MAILLAGE VÉTÉRINAIRE

Assurer un état sanitaire satisfaisant des animaux de rente est une condition nécessaire en vue de garantir une alimentation de qualité, dans le cadre d'une approche intégrée « de la fourche à la fourchette ».

Les vétérinaires sont, de fait, un maillon essentiel du processus de surveillance de cet état sanitaire.

Or, on assiste à une érosion continue des vétérinaires ayant une compétence technique en matière d'animaux de rente.

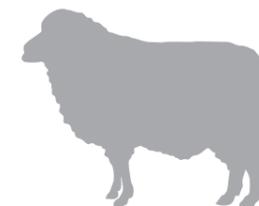
Si des départements comme les Alpes Maritimes et le Var sont confrontés à cette érosion depuis de nombreuses années, celle-ci gagne désormais des zones historiques d'élevage, comme les Alpes de Haute Provence.

Cette préoccupation devient par conséquent majeure, des solutions devant être trouvées afin de pérenniser le maillage vétérinaire en PACA.

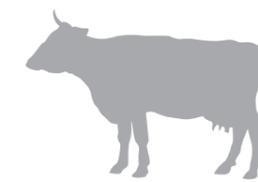
## Chiffres clés

### CHEPTEL

Le cheptel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de **760 000 ovins** et de **70 200 bovins**.



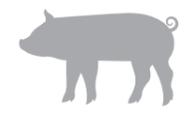
**760 000**  
**ovins**



**70 200**  
**bovins**



**31 800**  
**chèvres**



**21 700**  
**porcs**

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2017 définitive, Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

## L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET LA RENTRÉE 2018

### Sécurité dans les établissements d'enseignement agricole

Suite aux évènements liés au terrorisme, la DRAAF PACA a souhaité mettre l'accent sur la sécurité dans les établissements d'enseignement agricole. Elle a, dans ce cadre, en accord avec la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), mis en place une mission sur l'appui à la mise en place des Plans de Prévention et de Mise en Sécurité des Établissements (PPMS).

Cette mission accompagne, guide et évalue la mise en place des PPMS dans les établissements avec la volonté de les rendre les plus opérationnels possibles, de renforcer la sensibilisation des équipes de direction sur ces problématiques et d'augmenter la culture de prévention du risque dans les lycées publics et privés agricoles.

### Les examens de l'enseignement agricole

En tant qu'autorité académique de l'enseignement agricole sur la Région, la DRAAF PACA (SRFD) a en charge l'organisation des examens modulaires permettant la délivrance

des diplômes du ministère de l'Agriculture du CAP agricole (CAPA) jusqu'au BTS agricole (BTSA).

Cette mission comprend la préparation et le suivi global de la session, l'inscription aux examens, les aménagements d'épreuves pour les candidats en situation de handicap, l'organisation des centres de composition. Pour les CAPA, et les baccalauréats professionnels Services à la Personne et Aux Territoires, Production Horticole, Conduite et Gestion des Entreprises Agricoles et Technicien Conseil Vente, elle comprend aussi le suivi des contrôles en cours de formation et l'organisation des centres d'épreuves pratiques et orales.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 3 251 candidats se sont présentés et 2 755 ont été admis soit 84,74 %. Le taux de réussite est supérieur à celui de 2017 (82,82 % soit +1,92 %) et proche du taux de réussite national (85,90 %).

Toutefois les résultats varient fortement d'un examen à l'autre et en fonction de la spécialité : taux de réussite en CAPA 98,14 % (national 95,63 %), en Bac pro 84,68 %

(national 84,6 %), en Bac techno 84,75 % (national 90,59 %), en BTSA 67 % (national 74,7 %).

### Gestion de la formation professionnelle continue

En collaboration avec le Service Régional de l'Alimentation, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) participe au plan Écophyto et gère, en particulier, l'attribution des certificats certiphyto : 2 980 délivrés en 2018 formés par 45 organismes de formation habilités.

Par ailleurs, il met en œuvre d'autres voies de certification que celle des examens modulaires, à savoir la voie des unités capitalisables, spécificité de l'enseignement agricole avec en 2017-2018, 866 diplômes délivrés et 1 218 inscriptions et la voie de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (60 candidatures recevables par an).

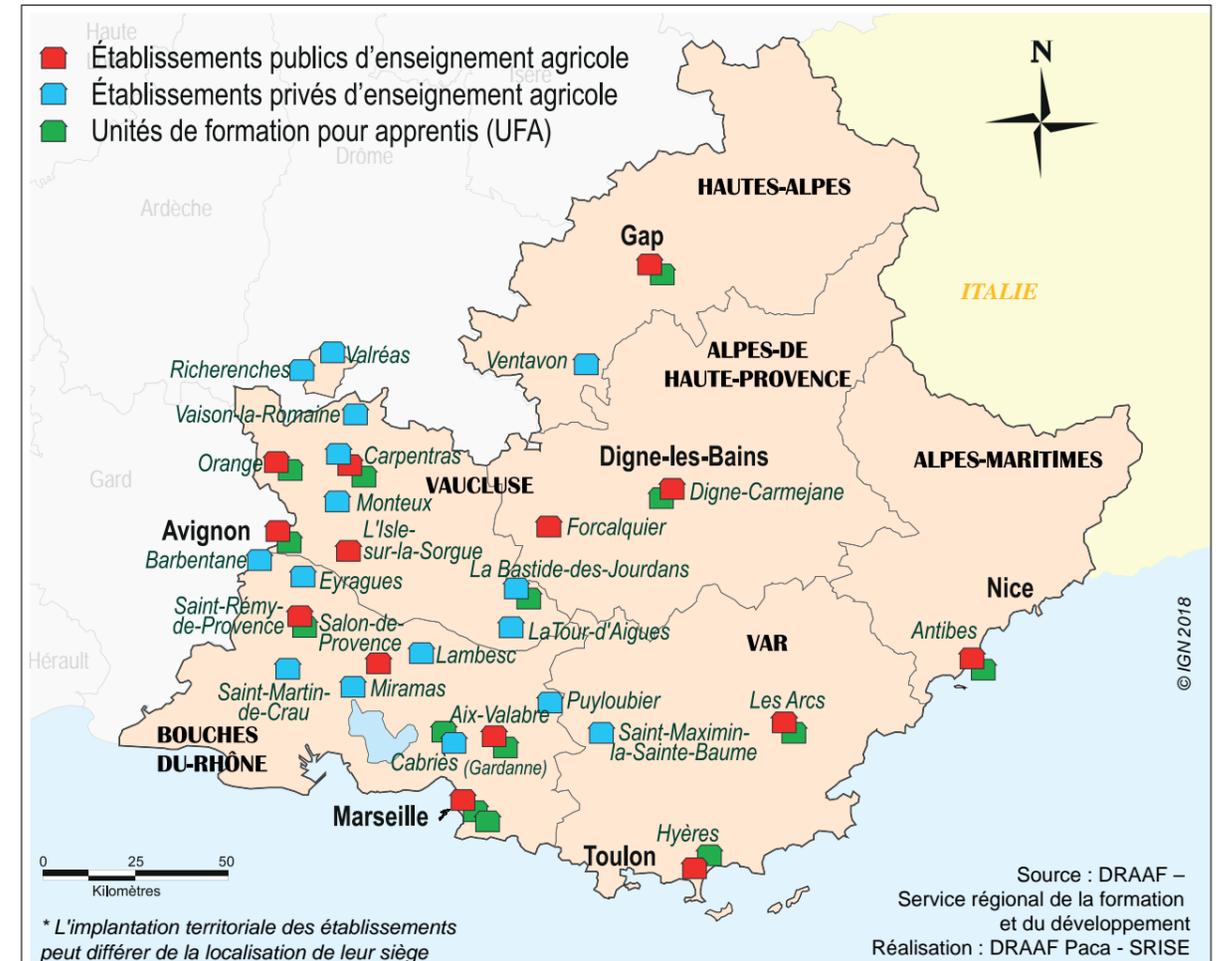
De plus, le service certifie plus de 8 000 stagiaires par an formés à la formation « hygiène alimentaire » en restauration commerciale.

Enfin, il anime le réseau des Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) avec la coordination du réseau Univert constitué par les Directeurs de CFPPA.

### Réforme de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FPCA)

Suite à la parution de la loi « choisir son avenir professionnel », l'enseignement agricole en région PACA a lancé la réflexion sur la réorganisation de l'apprentissage agricole en région avec l'analyse des points clés de la réforme, la réflexion sur la gouvernance de l'apprentissage, la réflexion sur les nouveaux enjeux en termes de

## LA LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



démarche commerciale, tant du côté des entreprises que du côté du recrutement des jeunes.

Un séminaire sur la gouvernance a été organisé le 28 février et le 1er mars 2019. Pendant deux jours, les directeurs d'Établissements Publics Locaux d'Enseignement Agricole (EPLA), de CFPPA et d'Unités de Formation par Apprentissage (UFA) ont réfléchi aux enjeux de la réforme et à une nouvelle organisation.

### Les exploitations des lycées agricoles publics : outils de la transition agro-écologique

La région PACA compte neuf exploitations agricoles dans ses lycées publics qui sont le reflet de la mosaïque de ses systèmes de

production : sept exploitations ont un profil spécialisé végétal et deux sont en polyculture élevage (cf carte). Ce sont des centres constitutifs des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA) qui, tout en gardant une rentabilité proche des références économiques régionales, ont pour vocation d'être :

- le support pédagogique pour les apprentissages des élèves, apprentis, adultes ;
- Les plate-formes d'expérimentation au service des professionnels et des centres de recherche ;
- Des lieux de démonstration et des vitrines des bonnes pratiques agricoles et environnementales.

A ce titre elles sont le levier indispensable pour la mise en œuvre du Plan Régional Enseigner à Produire Autrement (PREPA) élaboré par le SRFD, qui constitue le volet formation de la transition agro-écologique mise en œuvre auprès du monde professionnel, par les autres services de la DRAAF. Elles mettent en pratique de manière exemplaire les 9 plans nationaux thématiques du projet agro écologique pour la France (cf tableau) et permettent de former les apprenants aux nouvelles pratiques agricoles répondant ainsi aux attentes de la société et aux évolutions indispensables de l'agriculture.

#### Gestion des moyens

L'Enseignement Agricole Public emploie en région PACA 524 équivalents temps plein (ETP) dont 393 enseignants et 131 agents administratifs.

Le SRFD gère une enveloppe de crédits pour assurer les remplacements de 10 ETP et de 200 000 € de vacances.

Pour les établissements privés de temps plein, l'Enseignement Agricole gère 130 enseignants contractuels de droit public et une enveloppe de crédits de 2 000 000 M€.

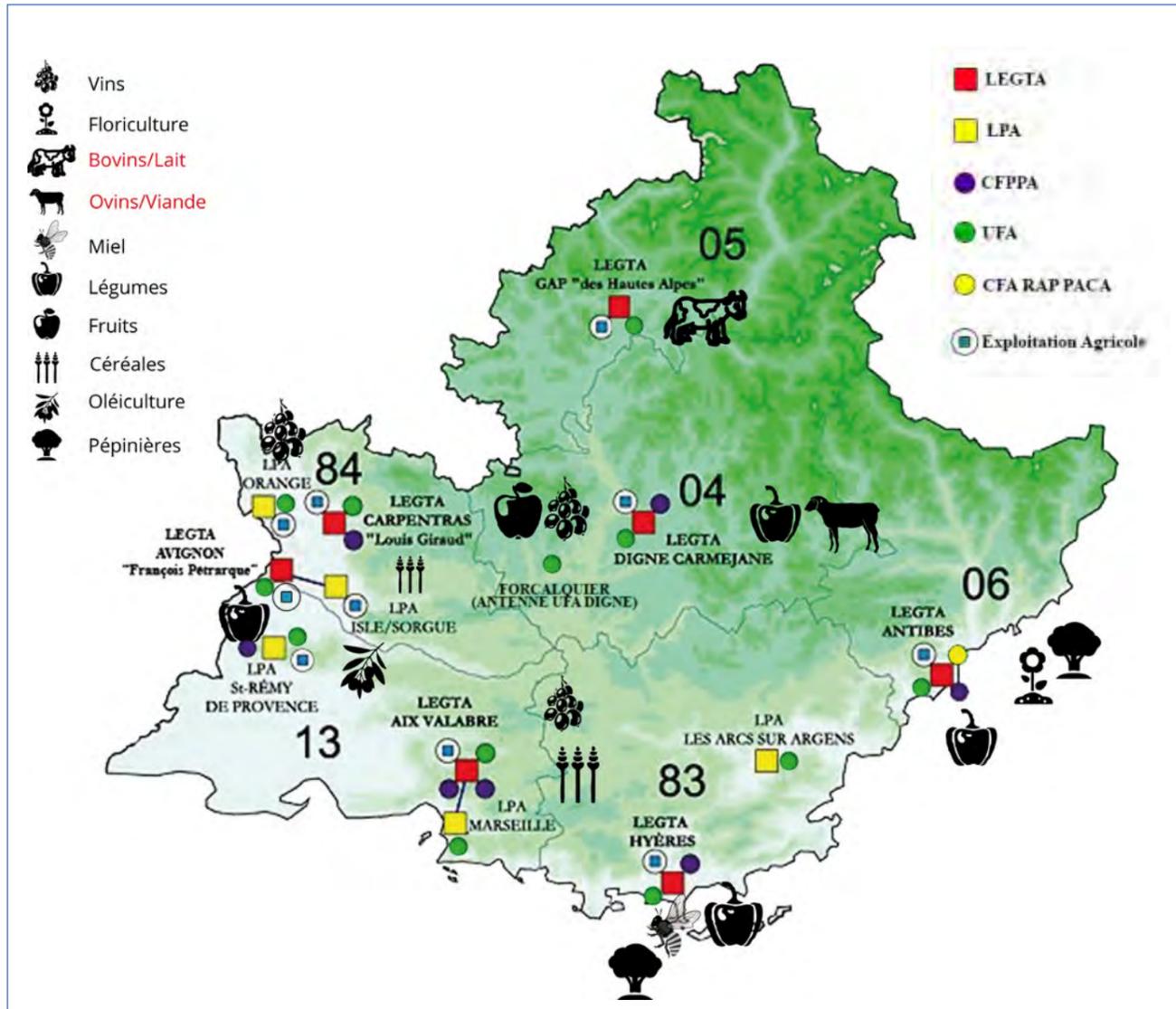
Pour les maisons familiales rurales (MFR) et l'Union Nationale Rurale d'Éducation et Promotion (UNREP), l'Enseignement Agricole gère, en région PACA, une enveloppe de crédits de 10 000 000 €.

Au global, le budget opérationnel de programme 143 (BOP 143), en région, représente 17 000 000 M€.

# Chiffres clés



## Localisation des exploitations des établissements d'enseignement agricoles de PACA



## Les établissements de l'enseignement agricole impliqués dans les 8 plans nationaux du projet agroécologie

<p>L'agro-écologie dans l'enseignement agricole public</p> <p>9 exploitations de l'enseignement agricole mobilisées, 470 enseignants, 6 600 élèves apprentis</p>	<p><b>PLAN AZOTE</b>                  ROTATION LONGUE, ASSOCIATION LÉGUMINEUSES-CÉRÉALES, APPORT DE MATIÈRES ORGANIQUES</p> <p>Aix-Valabre, l'Isle-sur-la-Sorgue, Digne-Carêmejane, Gap</p>	<p><b>RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES</b>                  ENSEMBLE DES PRATIQUES ÉCONOMES EN PRODUITS PHYTOSANITAIRES</p> <p>Carpentras, Aix-Valabre, Orange, Avignon, Gap, Digne-Carêmejane, l'Isle-sur-la-Sorgue, Hyères, St-Rémy-de-Pce, Antibes</p>
<p><b>PLAN BIODIVERSITÉ APICULTURE</b>                  SURVEILLANCE, RECHERCHE, AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AGRICOLE</p> <p>Hyères, Avignon, Carpentras, Digne-Carêmejane</p>	<p><b>PLAN SEMENCES DURABLES</b>                  ADAPTER LES SEMENCES AUX CONDITIONS AGRONOMIQUES PÉDOLOGIQUES ET CLIMATIQUES</p> <p>Digne-Carêmejane, Aix-Valabre, l'Isle-sur-la-Sorgue, Carpentras, St-Rémy-de-Pce</p>	<p><b>AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>                  DÉVELOPPER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO</p> <p>Orange, Aix-Valabre, Carpentras, St-Rémy-de-Pce, Avignon, Hyères, Antibes, Digne-Carêmejane, St-Maximin*</p>
<p><b>AGROFORESTERIE</b>                  PLANTATION D'ARBRES AU SEIN DES CULTURES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET AMÉLIORER LES SOLS</p> <p>Antibes, Aix-Valabre, Avignon</p>	<p><b>PLAN PROTÉINES VÉGÉTALES</b>                  CONTRIBUER À L'AUTONOMIE FOURRAGÈRE DES EXPLOITATIONS ET BÉNÉFICIER DE L'INTÉRÊT AGRONOMIQUE DE LEUR CULTURE</p> <p>l'Isle-sur-la-Sorgue, Gap, Digne-Carêmejane</p>	<p><b>RÉDUCTION DE L'USAGE DES ANTIBIOTIQUES</b>                  USAGE RAISONNÉ DES ANTIBIOTIQUES EN ÉLEVAGE POUR ÉVITER L'ANTIBIORÉSISTANCE</p> <p>Gap, Digne-Carêmejane</p>

\*établissement privé

Source : DRAAF – Service régional de la formation et du développement

## Zoom sur

### CHANTIERS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018

La rentrée 2018 est marquée par plusieurs réformes ou chantiers majeurs :

- La réforme du bac général et du bac technologique avec le souci pour l'enseignement agricole de maintenir sa lisibilité face à l'éducation nationale ;
- L'engagement d'actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole et ses recrutements, pour enrayer la perte continue d'effectifs depuis plusieurs années ;
- La poursuite du Programme Régional Enseigner à Produire Autrement (PREPA) : volet formation de la transition agro-écologique qui implique fortement les exploitations ;
- Le développement de l'innovation pédagogique et du numérique éducatif ;
- La poursuite du travail sur les risques psycho-sociaux (RPS) dans les établissements et la relance de la cellule d'écoute régionale pour les personnels de l'enseignement agricole.

### DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE LABELISÉS EN VUE DES JO DE PARIS

Le programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 "le sport au service de la société", a créé un label "Génération 2024" pour tous les établissements, afin de créer des passerelles entre le monde de l'enseignement et le mouvement sportif.

Les critères de labellisation étaient :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;
- Participer aux événements promotionnels des JO de Paris ;
- Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau ;
- Ouvrir les équipements sportifs en dehors des heures scolaires.

Un beau succès pour les lycées agricoles, qui ont obtenu 3 labels sur les 37 attribués à l'ensemble des établissements scolaires et universitaires de PACA :

- EPL d'Avignon-l'Isle sur la Sorgue : label d'argent
- EPL d'Aix-Valabre et d'Orange : label de bronze

## LA SÉCURITÉ -DÉFENSE

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur est délégué ministériel du ministre de l'agriculture et de l'alimentation pour les questions de sécurité auprès du préfet de Zone Sud. Il est assisté d'un chef de mission défense et sécurité de Zone Sud (PACA, Occitanie et Corse).

Les attributions de sécurité du ministre de l'agriculture et de l'alimentation recouvrent principalement :

- la sûreté des personnes et des biens,
- la prévention de la radicalisation et la préservation du secret de la défense nationale dans les établissements relevant du MAA,
- les Secteurs d'Activité d'Importance Vitale (SAIV), l'Intelligence Économique et la Protection du Patrimoine Scientifique et Technique (PPST) dans les secteurs économiques de sa compétence,
- le ravitaillement en situation de crise.

Le chef de mission défense et sécurité représente au niveau zonal le Haut

Fonctionnaire de Défense et Sécurité et, à ce titre, apporte suivant le cas, pilotage, coordination ou appui aux acteurs de sécurité et de planification et gestion de crise, depuis la sûreté des établissements jusqu'à la sécurité économique des filières agricoles.

Il représente les services du ministère en zone sud auprès de l'État-Major Interministériel de Zone en charge de la coordination interministérielle en situation de crise, fait le lien avec les services de sécurité intérieure et participe aux exercices interministériels.

La priorité a été le renforcement du réseau en externe et en interne aux représentations du ministère en région.

Les actions ont porté sur la sensibilisation à la sécurité attentats dans les établissements d'enseignement, la sensibilisation à la sécurité informatique, des diagnostics de sécurité dans l'enseignement supérieur, l'appui aux entreprises touchées par la grève SNCF ou les « Gilets jaunes », le suivi du mouvement végan.



Le 6 juin 2016 le ministre de l'agriculture a signé le protocole interministériel d'entrée de l'enseignement agricole dans le partenariat entre le monde de la défense et celui de l'enseignement, animé par les associations régionales de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN).

Les trinômes académiques tiennent un colloque annuel à l'attention des enseignants et militaires sur des thématiques d'intérêt partagé.

Le 3 avril 2019, pour la première fois un colloque s'est tenu dans un lycée agricole à Aix-Valabre sur le thème de la défense de l'alimentation et l'alimentation de la défense en présence du général Benoit Houssay, gouverneur militaire de Marseille et officier général de la zone de défense et de sécurité Sud.

Ont été présentés :

- Les enjeux stratégiques mondiaux de l'alimentation par Mme Nathalie Cencic, directrice régionale adjointe.
- La gestion des crises alimentaires par Mme Hélène Callon, haute fonctionnaire adjointe à la défense et à la sécurité du MAA.
- L'alimentation des armées napoléoniennes par M. Bost, doctorant à l'Université d'Avignon.
- L'alimentation des troupes en opérations extérieures par le commissaire en chef de la filière soutien à la direction centrale du service du commissariat des armées, le responsable du 1er groupe vétérinaire de Toulon, l'officier adjoint de l'état major de la 3ème division.

## ➤ Zoom sur

### ➤ SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

S'adressant à un public souvent destiné à travailler seul, l'enseignement agricole doit former ses apprenants à prendre en charge leur propre sécurité.

Un jeu de rôle « Touscaps » a été développé pour former de façon ludique aux réflexes premiers secours, il sera étendu dans un second temps à d'autres risques.

Un travail pédagogique long sur le risque attentat, engagé dans un lycée pilote, a abouti à un exercice de simulation d'intrusion avec prise en otage d'une classe, intervention des forces de sécurité de premier et deuxième niveau.

Cet exercice a permis la réalisation d'une mallette pédagogique à partir du film réalisé par les élèves, découpé en séquences accompagnées de fiches d'utilisation et de ressources pédagogiques.

Cet outil a été présenté au cours de réunions régionales à l'ensemble des chefs d'établissements, accompagné d'une présentation de la mission défense et sécurité de Zone Sud et du risque terroriste replacé dans le contexte international.

### ➤ SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) a demandé à la mission défense et sécurité de Zone Sud d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur du MAA dans leur démarche d'amélioration de la sécurité.

Une méthode d'analyse a été développée, à partir d'analyses antérieures sous forme de grille pour couvrir les thématiques de sûreté des personnes et des biens sur site (risques naturels, risques professionnels, risque intrusion), la sécurité des déplacements à l'étranger, la sécurité numérique et la protection du patrimoine intellectuel.

Chaque chef de mission défense et sécurité de zone a assuré une campagne d'entretiens dans chacun des établissements d'enseignement supérieur de sa zone afin d'établir un diagnostic comparable au niveau national.

L'objectif est d'une part de prioriser les investissements à venir et d'autre part de recenser les bonnes pratiques susceptibles de généralisation.



## LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE FRANCEAGRIMER EN RÉGION PACA

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Première activité du service régional, la gestion administrative et le contrôle sur place des dossiers liés à l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole. Ces dispositifs largement utilisés en PACA permettent d'accompagner le développement économique de la filière portée par ailleurs par le boom des vins rosés notamment à l'export.

Sur la période du 16 octobre 2017 au 15 octobre 2018 (année FEAGA), FranceAgriMer a versé aux bénéficiaires de la région PACA 14 M€ d'aides pour l'investissement dans les entreprises vitivinicoles accompagnant 216 entreprises régionales. Cette aide est un puissant levier à l'investissement. Elle participe également à l'activité économique des fournisseurs et installateurs de matériel vinicole.

Sur la même période, ce sont 1547 exploitations viticoles qui ont bénéficié de l'aide à la restructuration du vignoble pour des opérations de plantations, palissage ou irrigation, les opérations pouvant être combinées. Le montant versé atteint 13,4 M€. Cette aide a également un fort impact sur l'activité des fournisseurs de plants de vigne très présents en Vaucluse.

Cela permet de faire le lien avec une 2ème activité très importante en région PACA, le suivi de l'activité bois et plants qui porte à la fois sur la délivrance du passeport phytosanitaire (délégation DGAL

pour lequel l'établissement est accrédité COFRAC ISO/CEI 17020) et la certification des bois et plants (mission propre prévue dans le code rural).

Les agents interviennent tout au long de l'année mais avec toutefois des pics d'activité au moment des contrôles pépinières et prospection flavescence dorée d'août en octobre et des inscriptions de vignes mères principalement en juin.

Ces activités nécessitent une compétence fine qu'il faut entretenir en reconnaissance cépages et porte-greffes (ampélographie), symptômes de maladies.

PACA est une région particulièrement importante en matière de bois et plants de vigne. 1ère région en nombre de professionnels (278 soit 29 % du nombre national, 885 ha de Vignes mères de porte-greffes soit 39 % du verger national, 285 ha de Vignes mères de greffons soit 19 % du verger national).

Autre aspect important, l'innovation, la DRAAF sélectionnant les projets les plus stratégiques pour la région après expertise technique nationale.

En 2019, la principale filière accompagnée reste celle des fruits et légumes avec 584 000 € notamment sur des sujets d'alternatives aux traitements chimiques ou de tests nouvelles variétés.

En viticulture, un programme sur l'évaluation de variétés résistantes et leur optimisation pour la vinification en Rosé a été retenu pour 194 000 €.

L'horticulture ornementale a également été accompagnée sur 2 programmes à hauteur de

170 000 € portant notamment sur des cultures à bas intrants.

Enfin, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales ont été accompagnées sur un programme de techniques innovantes de maîtrise des adventices.

Parmi les autres activités :

- le contrôle des programmes opérationnels dont sont bénéficiaires les organisations de producteurs de la filière fruits et légumes dans le cadre de l'OCM, même si l'on peut regretter que la production régionale n'utilise pas au maximum ce dispositif basé sur l'organisation de la production.

- la réalisation d'enquêtes et le suivi de statistiques, dans le secteur des grandes cultures ainsi que l'aval (système de caution) garantissant les prêts bancaires permettant le paiement comptant des producteurs.

- d'autres contrôles variés exigeant une grande polyvalence des agents, par exemple les contrôles en abattoir (pesée, classement, marquage des carcasses), les contrôles fruit et lait à l'école, aides européennes à l'apiculture et l'oléiculture, les Vins sans indication géographique, les contrôles de stocks de céréales...

Autre sujet important, l'animation des filières où FranceAgriMer gère les comités régionaux de céréales qui s'élargissent à l'ensemble des grandes cultures et participe à l'animation des conseils de bassins viticoles, point d'ancrage régional du conseil spécialisé Vins de FranceAgriMer

Principales aides nationales versées lors de l'année civile 2018 en PACA en euros

	Départements					Total
	04	05	13	83	84	
EXPERIMENTATION dont dispositifs spécifiques PPAM et riz	456 836		613 597	183 250	404 945	1 658 628
Rénovation du verger	137 945	132 400	219 212		305 667	795 223
Assistance technique régionalisée	91 789	93 138	7 583	11 701	29 963	234 174
Investissements exploitations PPAM	77 130		18 386		51 358	146 874
P3A Modernisation Serres			108 596			108 596
Plan opérateur oleicole			95 888			95 888

## ➤ Zoom sur

### MODERNISATION ET DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

La majeure partie des procédures est maintenant accessible en mode dématérialisé permettant une sécurisation des procédures et une aide à la saisie.

A titre d'exemple 2018, on peut noter la mise en place d'une procédure de vérification via photos géolocalisées fournies par le demandeur.

Le demandeur prend 4 photos (contexte, bord de champ et au centre de la vigne) permettant de s'assurer de l'absence de démarrage des travaux.

Seuls les contrôles réalisés par sondage permettant de vérifier la bonne adéquation des photos à la réalité sont réalisés par contrôles sur place.

Cela a permis d'accélérer les contrôles préalables à l'installation d'irrigation sur vigne existante.

### UNE ACTION ACCOMPAGNÉE DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'EXPÉRIMENTATION : POMME, ALTERNATIVE À LA LUTTE CHIMIQUE CONTRE LE PUCERON CENDRÉ

L'objectif du programme consiste à ne plus recourir à l'utilisation d'insecticides de synthèse, en perturbant la migration du puceron cendré sur le pommier à l'automne et en utilisant différentes stratégies associant solutions de bio-contrôle ou utilisables en agriculture biologique en sortie d'hiver et en pré-floraison.

Des observations sur la faune auxiliaire utiles dans la lutte contre les pucerons compléteront les notations.

C'est un exemple de coordination inter-régionale, le programme ayant été déposé par une station d'Occitanie en partenariat avec une station de PACA (La Pugère) et une station de Centre Val de Loire, portant sur un sujet à fort impact économique pour une production majeure de la région PACA.

### Le conseil de bassin viticole Vallée du Rhône-Provence du 11 juin 2018

Lors de ce conseil, les deux structures collectives (Syndicat des Côtes du Rhône et Syndicat des Côtes de Provence) portant les plans collectifs de restructuration du vignoble ont présenté le bilan d'étape du plan précédent qui s'achevait en 2018 ainsi que leurs projets de nouveaux plans collectifs pour la période 2019-2021 qui ont reçu un avis favorable du conseil de bassin.

Ces deux plans s'appuient chacun sur une stratégie mixte à la fois sur AOP, IGP permettant de répondre à l'attente des consommateurs, tout en s'adaptant aux attentes sociétales en matière d'environnement et de durabilité du vignoble.

En ce qui concerne la partie Provence, la stratégie s'appuie bien sûr sur le développement des vins rosés dont la production est insuffisante ces dernières années pour répondre à la demande croissante notamment à l'export.

Pour la partie Vallée du Rhône, il s'agit de poursuivre la valorisation globale des AOP rhôdaniennes et d'accompagner la montée en puissance des IGP.

Aides européennes versées aux opérateurs de PACA du 16/10/2017 au 15/10/2018 en euros

Filière	Dispositif	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Autres départements	PACA
Apiculture	Apiculture	143 503	62 128	273 136	99 293	578 060
Fruits et légumes	Embargo Russe fruits et légumes			105 527		105 527
Fruits et légumes	Programmes opérationnels fruits et légumes	1 345 991		2 748 327	2 952 646	7 046 964
Oléiculture	Qualité huile olive	523 795				523 795
Programmes sociaux	Fruits aux écoles	642	560	8 963	30 104	40 269
Programmes sociaux	Lait et fruits à l'école	18 456	10 895	16 246	43 489	89 085
Programmes sociaux	Lait scolaire	114 934	58 994	19 683	91 462	285 074
Reversements	Recettes	94 764	359 160	439 570	16 491	909 985
Vin	Distillation sous produits viticoles			2 709 950		2 709 950
Vin	Investissement vin	1 621 720	8 323 317	3 977 502	131 507	14 054 045
Vin	Promotion vin	218 338	435 616	2 086 906		2 740 860
Vin	Restructuration du vignoble	2 185 914	5 042 913	5 942 814	225 648	13 397 288
	<b>Total</b>	<b>6 078 529</b>	<b>13 575 263</b>	17 449 482	<b>3 557 658</b>	<b>40 660 932</b>

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### Les agents de la DRAAF en chiffres :

La communauté de la DRAAF se composait de 168 agents en 2018 répartis sur plusieurs sites : Marseille, Montfavet, Avignon, Hyères et Nice.

Il y a 69 agents de catégorie A,

82 agents de catégorie B

17 agents de catégorie C.

Les agents de la DRAAF sont des agents d'expérience, la majorité des agents ont plus de 40 ans.

### Formation des agents :

Quelle que soit sa catégorie, l'agent se forme. On note toutefois que les agents de catégorie A se forment davantage (62 %) que les autres catégories.

Les formations proposées portent sur des thèmes de

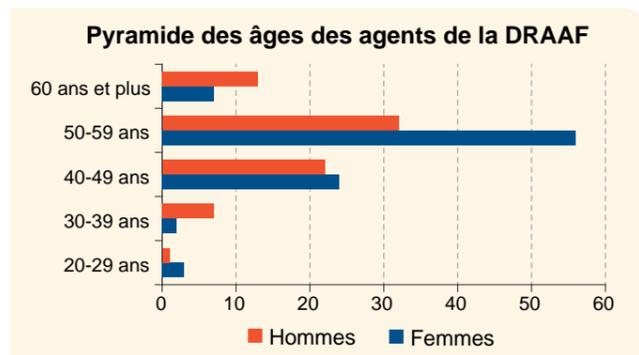
Pourcentage des agents ayant suivi une formation par catégorie



### Télétravail

En 2018, 15 % des agents de la DRAAF pratiquent le télétravail. Ceci entraîne des nouvelles formes de management.

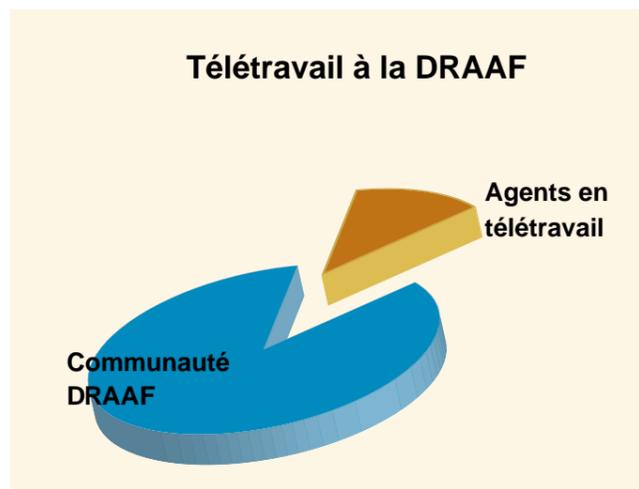
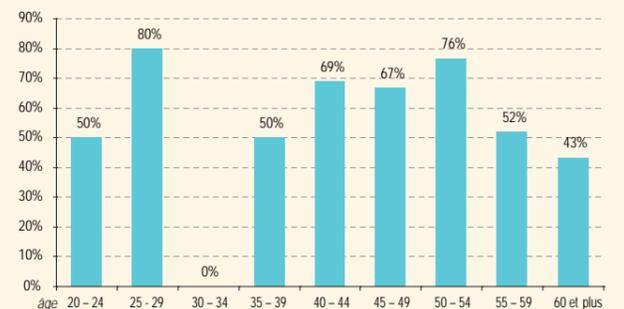
Le télétravail a été mis en place à la DRAAF en 2017.



management, d'outils informatiques et de gestion, de formations techniques, ou des préparations aux concours.

De plus, l'agent se forme tout au long de sa carrière.

Pourcentage des agents ayant suivis une formation par tranche d'âge



### Forum de la Mobilité : Mars 2018

Ce forum permet à la DRAAF de rencontrer des agents d'autres Ministères. Il constitue une bourse à l'emploi public. Chaque année, grâce à ce forum, la DRAAF recrute 1 ou 2 agents, permettant d'éviter des postes vacants jusqu'au prochain mouvement de mobilité.

En 2018, le taux de mobilité à la DRAAF était de 7 % (nombre d'agents arrivants / communauté de la DRAAF)



### Élections professionnelles

Le 6 décembre dernier, les agents du Ministère ont participé aux élections des représentants du personnels du Ministère de l'Agriculture.

La représentation du Comité technique de la DRAAF du 6 décembre 2018 est la suivante :

3 sièges pour FO,

1 siège pour la CFDT,

1 siège CGT

et 1 siège FSU.

### Décoration 2018 : Mérite Agricole

En 2018, Mme Isabelle Tasd'homme a été décorée du Mérite agricole (Chevalier) ainsi que Mme Nathalie Cencic (Officier).

### Budget 2018

La DRAAF gère des budgets de fonctionnement et des budgets d'intervention.

Les BOP de fonctionnement : le BOP 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » représente une consommation annuelle de 602 k€, le BOP 333 « moyens mutualisés des administrations » : 402 k€.



### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les BOP d'intervention concernent notamment le BOP 206. Ce budget relatif à la sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation permet de financer la FREDON et des actions sanitaires. Il représente 4,4 millions d'euros en 2018.

Le BOP 143 relatif à l'enseignement technique agricole permet le financement des établissements d'enseignement publics et privés. Il représente 17 millions € en 2018.

L'Assemblée Générale de 19 juin 2018 a donné le point de départ au **Projet stratégique de la DRAAF**. Ce projet inclus des thèmes stratégiques techniques et des thèmes internes.

Les thèmes internes concernent l'informatique, la communication et le bien-être à la DRAAF.

Au sein de ce dernier groupe de travail « une DRAAF où l'on travaille mieux parce que l'on s'y sent bien ». plusieurs thèmes sont abordés pour améliorer le bien-être des agents à la DRAAF : Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants, construire une Charte de Management et un parcours qualifiant pour le nouveau manager, améliorer la convivialité au sein des sites de la DRAAF et prévenir les risques psycho-sociaux.

#### Projets immobiliers :

La DRAAF est implantée sur plusieurs sites.

En 2018, 3 sites ont fait l'objet de rénovation ou de déménagement :

Les agents au sein du Port autonome de Marseille ont déménagé en février 2019. Ils partagent désormais les locaux du Hangar 17 avec une partie des agents de la DDPP des Bouches-du-Rhône.

Le Hangar 17 a été entièrement réhabilité afin d'accueillir les agents.



Le site de Montfavet poursuit sa rénovation avec l'installation de la réfection de la toiture terrasse, la mise aux normes de la salle de réunion, la sécurisation du parking des véhicules de services, la pose d'une porte coupe-feu dans le local serveur, le remplacement des serrures, la peinture de la salle de réunion et du local serveur, l'installation de stores au rez de chaussée.



Enfin, le site de Hyères a également été réhabilité, notamment des travaux de peinture ont été faits pour améliorer les lieux.



# Rapport d'activité 2018

## LES PUBLICATIONS DE LA STATISTIQUE AGRICOLE

Une note de **SUIVI DES MARCHÉS** produite par le **RNM**



Une note de **CONJONCTURE** pour les produits régionaux



Mise à jour chaque mois

Les données des enquêtes et de la conjoncture sont valorisées dans plusieurs séries de publications disponibles sur le site internet de la DRAAF et le site Agreste.

# Rapport d'activité 2018

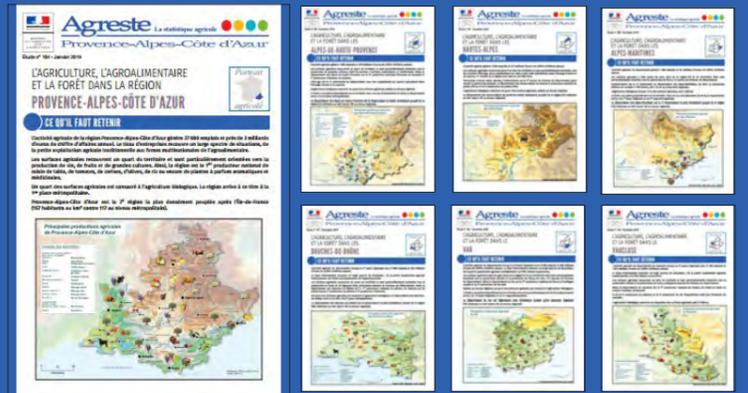
## LES DONNÉES ACCESSIBLES SUR INTERNET

La rubrique **DONNÉES STATISTIQUES** du site internet de la DRAAF permet de trouver toutes les statistiques détaillées les plus récentes

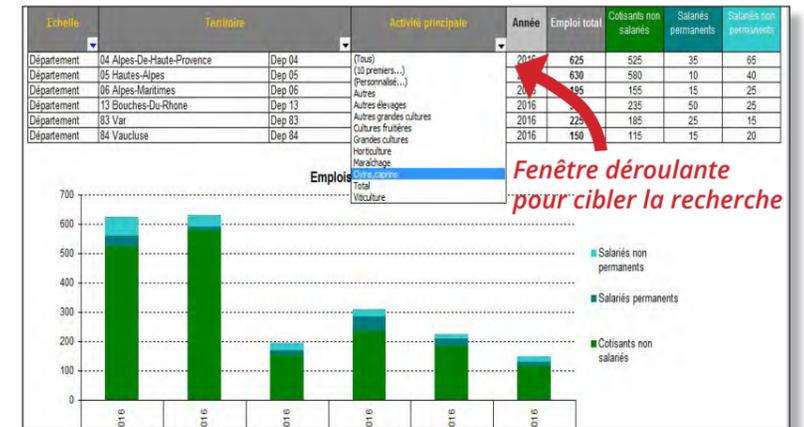


### PORTRAITS DE TERRITOIRE :

Départementaux ou régional, ils présentent en 6 pages les chiffres essentiels d'un territoire



Des **TABLEAUX ET GRAPHIQUES** interactifs permettant à l'utilisateur de cibler sa recherche



Un **MÉMENTO** annuel



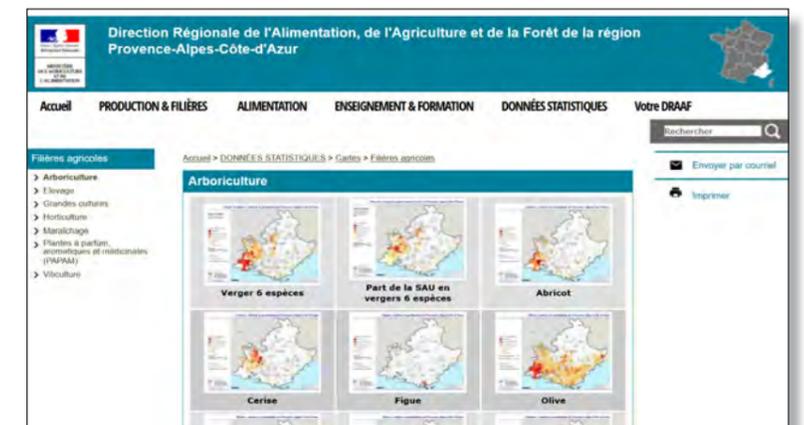
Des **INFOGRAPHIES** de chiffres clés



Des **ÉTUDES** thématiques



Des **CARTES THÉMATIQUES** communales ou départementales sont disponibles en visualisation et téléchargement



**DIRECTION**  
**Directeur : Patrice de Laurens**  
**Directrice adjointe : Nathalie Cencic**

Assistante de direction : Danièle Oliver : 04 13 59 36 12

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

04 13 59 36 00 @draaf.paca@agriculture.gouv.fr  
 84091 AVIGNON CEDEX 9 04 90 14 11 00

**Chargée de mission Communication Prévention**  
 Marie Allemand  
 04 13 59 36 28

**Chef de mission défense et sécurité de Zone Sud**  
 Dominique Champetier  
 04 13 59 36 70

**Mission des Systèmes d'Information**  
 Laurent Vincent 04 13 59 36 74  
 Pôle informatique  
 Carole Ferreri 04 13 59 36 87  
 Guy Michel (50%) 04 13 59 31 05  
 Eric Benhamou (CDD) 04 13 59 36 87  
 si-maap.draaf.paca@agriculture.gouv.fr

**Assistante de prévention**  
 Chantal Forget 04 13 59 36 21  
 Assistance au titre du SRAL  
 Eric Oudard\* 04 90 81 11 07

**Assistante sociale**  
 Carine Veronese\*  
 04 90 80 86 16

**Conseillère juridique interrégionale**  
 Anne Fravalo-Bongrand\*  
 04 90 81 11 04

**SG SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
 Sylvie Garrone  
 04 13 59 36 29  
 adjointe : Sandrine Roux

**SREDDT SERVICE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES**  
 Claude Balmelle  
 04 13 59 36 65  
 adjointe : Gaëlle Thivet

**SRISE SERVICE RÉGIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE**  
 Nadine Jourdan  
 04 13 59 37 06  
 adjoints : Dominique Giard  
 Gilbert Chiron\*

**SRAL SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION**  
 XX  
 04 13 59 36 48  
 adjoints : Denis Ferrieu  
 Anthony Roche

**FAM FRANCEAGRIMER**  
 François André\*  
 04 90 14 11 02  
 adjoint : Jean-Yves Cothenet\*

**SRFD SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT**  
 Christian Cazenave  
 04 13 59 36 72  
 adjoints : Gaël Le Scao  
 Michèle Raspo *en charge de la réforme « Choisir son avenir professionnel »*

**Finances**  
 A. Donnet - 04 13 59 36 42  
**Moyens généraux**  
 G. Favier - 04 13 59 36 43  
**Contrôle de gestion**  
 S. Roux - 04 13 59 36 31  
**Gestion des ressources humaines**  
 G. Lacaze - 04 13 59 36 37  
**Délégation régionale à la formation**  
 F. Brunier\* - 04 13 59 36 35

**Forêts-Bois**  
 C. Wawrzyniak - 04 13 59 37 18  
**Agriculture, IAA, Emploi**  
 J.C. Hautcoeur - 04 13 59 36 59  
**Environnement et territoires**  
 M. Audibert - 04 13 59 36 66

**RICHA**  
 D. Giard - 04 13 59 37 02  
**Mission SIG**  
 G. Michel - 04 13 59 31 05  
**Enquêtes**  
 É. Béraud - 04 13 59 37 14  
**Information et diffusion**  
 J. Timoteo - 04 13 59 37 12  
**Études et Prospective**  
 O. Legras - 04 13 59 37 04  
**Données économiques et conjoncturelles**  
 G. Chiron\* - 04 13 59 36 04  
**Centres RNM**  
 Avignon - Châteaurenard - Cavailhon - Nice  
 R. Loiseau\* - 04 13 59 31 04  
 rnm-avignon.draaf.paca@agriculture.gouv.fr  
**Marseille - Hyères**  
 L. Etchevers - 04 91 98 01 02  
 rnm-marseille.draaf.paca@agriculture.gouv.fr

**Qualité de l'alimentation et offre alimentaire**  
 F. Lhuissier - 04 13 59 36 53  
**Ecophyto**  
 F. Maquaire - 04 13 59 36 47  
**Santé des forêts**  
 J.B. Daubrée\* - 04 90 81 11 21  
**Risques phytosanitaires et environnement**  
 C. Roubal\* - 04 90 81 11 10  
**Contrôles et interventions sanitaires (phytosanitaire)**  
 D. Ferrieu - 04 13 59 36 46  
**Monfavet**  
 E. Oudard\* - 04 90 81 11 07  
**Nice**  
 G. Parys - 06 08 90 92 65  
**Marseille - Port**  
 C. Bargel - 04 65 38 88 50  
**Hyères**  
 C. Vidal - 04 94 01 42 05  
**Coordination et programmation des actions sanitaires (vétérinaires)**  
 Anthony Roche - 04 13 59 36 52

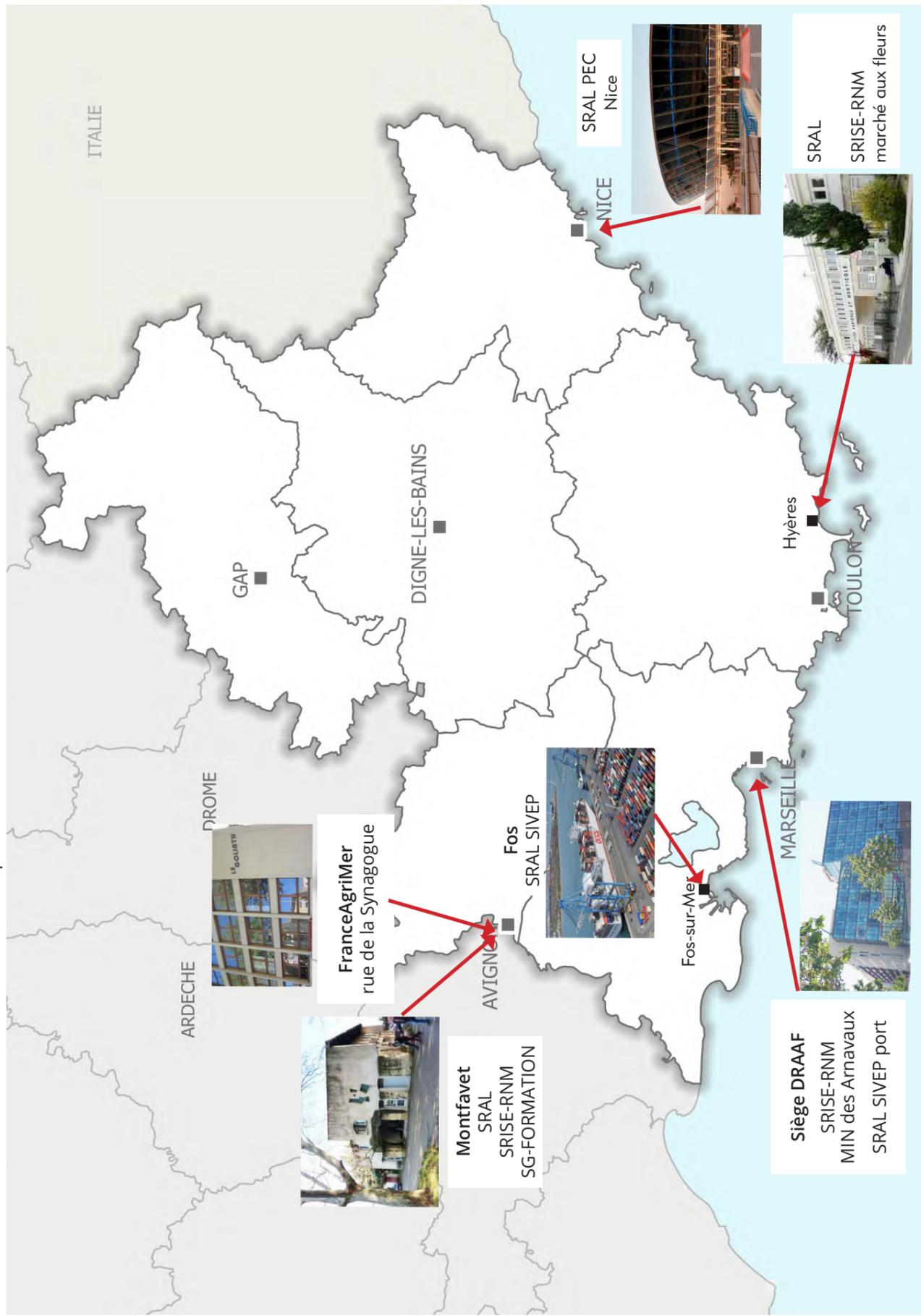
**Certifications**  
 J.Y. Cothenet\* - 04 90 14 11 06  
**Restructuration et autorisations de plantation**  
 J. Griolet\* - 04 90 14 11 29  
**Aides aux entreprises et appui aux filières**  
 G. Guicheteau\* - 04 90 14 11 10  
**Contrôles**  
 F. Leydier\* - 04 90 14 11 25

**Formation Professionnelle Continue et Apprentissage VAE**  
 V. Maurice - 04 13 59 36 85  
**Organisation des examens**  
 I. Grimaldi - 04 13 59 36 77  
**Moyens des établissements**  
 F. Porro - 04 13 59 36 86  
**Animation des établissements**  
 V. Cataldo - 04 13 59 36 80  
**Délégués régionaux Technologies de l'Information et de la Communication**  
 C. Ferreri 04 13 59 36 87  
**Ingénierie de la Formation**  
 M. Borel 06 18 37 67 99  
**Mission Prospective Métiers / Emploi - Formation/Instances**  
 Ph. Lemaire 06 18 37 67 09

\* Avignon

Avril 2019

Les implantations actuelles de la DRAAF PACA



## GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**AFB** : Agence Française de la Biodiversité  
**AFIDOL** : Association Française Interprofessionnelle de l'Olive  
**AITA** : Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture  
**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt  
**AOP** : Appellation d'Origine Protégée  
**AREDVI** : Association Régionale d'Expérimentation et de Développement Viticole  
**ARPE** : Agence Régionale pour l'Environnement  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**BOP** : Budget Opérationnel de Programme  
**BSV** : Bulletin de la Santé des Végétaux  
**BTSA** : Brevet de Technicien Supérieur Agricole  
**CAPA** : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole  
**CASDAR** : Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural  
**CEPP** : Centre d'Elaboration des Plans Professionnalisés Personnalisés  
**CERPAM** : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée  
**CESER** : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
**CFPPA** : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole  
**CGAAER** : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux  
**CGEDD** : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable  
**CHSCT** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail  
**CIVP** : Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence  
**CORALIM** : Comité Régional d'Alimentation  
**COSIR** : Chargé de Mission pour la Mise en Oeuvre des Systèmes d'Informations en Région  
**CRA** : Chambre Régionale d'Agriculture  
**CRFB** : Commission Régionale de la Forêt et du Bois  
**CRIT** : Comité Régional de l'Installation et de la Transmission  
**CROPSAV** : Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale  
**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière  
**CRSBT** : Comité Régional de Surveillance Biologique du Territoire  
**CT** : Comité Technique  
**DD(CS)PP** : Direction Départementale (de la Cohésion Sociale et) de la Protection des Populations  
**DDI** : Direction Départementale Interministérielle  
**DDT(M)** : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)  
**DFCI** : Défense des Forêts contre l'Incendie  
**DGAL** : Direction Générale de l'Alimentation  
**DGER** : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche  
**DINAI** : Dispositif National d'Aide à l'Investissement Immatériel  
**DJA** : Dotation Jeune Agriculteur  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**EGA** : États Généraux de l'Alimentation

**EPLA** : Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole  
**ETP** : Equivalent Temps Plein  
**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
**FPCA** : Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage  
**FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles  
**FRSEA** : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
**GIEE** : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental  
**GPI** : Grand Plan d'Investissement  
**GRAP** : Groupe Régional d'Actions Phytosanitaires  
**HFDS** : Haut Fonctionnaire de Défense et Sécurité  
**IAA** : Industrie AgroAlimentaire  
**ICHN** : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels  
**IGP** : Indication Géographique Protégée  
**MFR** : Maison Familiale Rurale  
**OCM** : Organisation Commune de Marché  
**ONAB** : Observatoire National de l'Agriculture Biologique  
**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
**ORAB** : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique  
**PAI** : Point Accueil Installation  
**PAT** : Projet Alimentaire Territorial  
**PDR** : Programme de Développement Rural  
**PGRE** : Programme de Gestion de la Ressource en Eau  
**PNA** : Programme National de l'Alimentation  
**PPMS** : Plan de Prévention et de Mise en Sécurité  
**PPST** : Protection du Patrimoine Scientifique et Technique  
**PREPA** : Programme Régional Enseigner à Produire Autrement  
**PRFB** : Programme Régional de la Forêt et du Bois  
**RIE** : Réseau Interministériel de l'État  
**RNM** : Réseau des Nouvelles des Marchés  
**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural  
**SAIV** : Secteur d'Activité d'Importance Vitale  
**SIVEP** : Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire  
**SRB** : Schéma Régional Biomasse  
**SSP** : Service de la Statistique et de la Prospective  
**UFA** : Unité de Formation par Apprentissage  
**UNREP** : Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion  
**ZAD** : Zone Agricole Défavorisée  
**ZDS** : Zone Défavorisée Simple  
**ZSCN** : Zone Soumise à des Contraintes Naturelles  
**ZSCS** : Zone Soumise à des Contraintes Spécifiques



Crédits photos - illustrations : Agents DRAAF, Pixabay, Freepik

Rapport d'activité - 12 juin 2019



**Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

132 bd de Paris - CS 70059 - 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tél. : 04 13 59 36 00

Site internet : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Courriel : [draaf-paca@agriculture.gouv.fr](mailto:draaf-paca@agriculture.gouv.fr)

**Directeur régional :** Patrice de LAURENS  
**Directrice de la publication :** Nathalie CENCIC  
**Rédactrice en chef :** Marie ALLEMAND  
**Rédacteurs :** agents de la DRAAF  
**Composition :** Nadine NIETO  
**Dépôt légal :** à parution  
**ISSN :** en cours